



Gemeng
Sëller



De Sëller Schoulbuet

Année scolaire 2026-2027

Sommaire

1.) Préambule	p.4
---------------------	-----

2.) Organisation scolaire	p.5
---------------------------------	-----

I.	Les cycles
a)	Cycle 1 L'éducation précoce C1.0 L'éducation préscolaire C1.1 + C1.2 L'aperçu de l'horaire (C1.0 / C1.1 + C1.2) Photos de classe
b)	Cycle 2 - Cycle 4 L'enseignement primaire C2 - 4 L'aperçu de l'horaire C2 - 4 Photos de classe
II.	Transport scolaire C1 - 4
III.	L'éducation physique et la natation
IV.	Les vacances scolaires
V.	Informations générales
a)	La coordination entre parents et le personnel de l'école
b)	L'appui
c)	Les enfants et jeunes à besoins spécifiques
d)	Les demandes d'une absence / dispense
e)	La sécurité
f)	Les téléphones portables et montres connectés (« smartwatch »)
g)	Les dispenses des cours pour cause d'intempéries ou de cas de force majeure
h)	L'inscription dans une autre école
VI.	L'annuaire
VII.	Le comité d'école
VIII.	La commission scolaire
IX.	Les représentants des parents
X.	Le service d'éducation et d'accueil & l'encadrement périscolaire / Plan d'encadrement périscolaire (PEP)
XI.	Le service de l'enseignement et du service d'éducation et d'accueil de l'administration communale

3.) Bibliothèque de l'école	p.27
-----------------------------------	------

4.) Maison relais « Toeresgäertchen » et chèque service accueil (CSA)	p.29
--	------

- i. La Maison Relais « Toeresgäertchen »
- ii. Le Chèque-Service Accueil

5.) Domaine de l'enfance et de la Jeunesse	p.33
--	------

- i. Kanton Réiden – Service Enfance (Crèches « A Butzen »)
- ii. Kanton Réiden – Service Sports

6.) « Musekschoul »	p.39
---------------------------	------

7.) Ligue Médico-Sociale	p.42
--------------------------------	------

8.) Bicherbus	p.43
---------------------	------

9.) Annonces	p.44
--------------------	------

10.) Impressum	p.55
----------------------	------



Sëller Schoul



Maison Relais
Toeresgäertchen

arcus

1.) Préambule

Chers élèves, chers parents, chers enseignants,

Alors que nous venons à peine de clôturer l'année avec une belle fête scolaire, la nouvelle année scolaire s'annonce déjà.

Les planifications de l'extension de notre école avancent rapidement et la date de mise en service pour la rentrée 2028 et toujours envisageable.

Jusque-là nous devons nous débrouiller avec les moyens du bord. Ainsi déménagerons-nous le cycle 4 vers le bâtiment de la Caisse rurale pour l'année scolaire 2026/2027.

Une nouvelle cabane forestière, construite par l'équipe ANF autour de Thierry Hollerich, est opérationnelle et pourra être utilisée pour des activités scolaires.

Côté transport, nous étions forcés à lancer une nouvelle soumission. La société Demy Cars l'ayant gagnée, nous assisterons donc à un changement de l'opérateur au niveau du transport scolaire.

Pour ce qui est du personnel, les équipes rodées de l'école fondamentale et de la maison relais restent majoritairement en place et accompliront comme d'habitude leurs tâches avec excellence.

Nous souhaitons beaucoup de plaisir aux enfants et que leur parcours scolaire à Saeul soit couronné de succès.

Le conseil communal reste bien sûr à votre disposition pour toute aide ou conseil quelconque.

Meilleures salutations,

Gérard Zoller
Bourgmestre

Léif Kanner, léif Elteren, léift Léierpersonal,

knapps hu mer d'Schoulfest hannert eis, a schonn si mer am plange fir dat neit Schouljoer.

Mir komme gutt viru mam Plange vum Schoulausbau an den Datum vun 2028, wou den neien Deel soll a Betrib geholl ginn, steet nach ëmmer.

Bis dohinner musse mer kucken, wei mer eens ginn. Sou wäerte mer fir dëst Schouljoer mam C4 an d'Gebai vun der Raiffeisenkees plënnere.

Mir kennen elo och eis nei Bëschhütt benotzen. D'Kanner freeën sech schonn drop, fir do flott Aktivitéiten ze organiséieren. Ee grouse Merci un eise Fierschter a seng Equipe, déi eis dat erméiglecht hunn.

Mir hunn am Fréijoer de Bustransport mussen nei ausschreiwen. D'Firma Demy Cars huet d'Ausschreibung gewonnen an et wäert do also och zu engem Wiessel kommen.

Bei dem Léierpersonal bleift et am grouse Ganze bei deene bekannten Equipe fir d'Schoul a fir d'Maison relais.

Mir wënschen de Kanner vill Spaass an dass se hiert Schouljoer erfollegräich ofschléisse kennen.

De Gemengerot steet natierlech fir all Rot an Dot zu ärer Verfügung.

Mat beschte Gréiss,

Gérard Zoller
Buergermeeschter



2.) L'organisation scolaire

I. Les Cycles

a) Cycle 1

L'éducation Précoce C1.0¹

L'éducation précoce occupe une position tout à fait particulière au sein du système éducatif luxembourgeois. Première étape du parcours scolaire de l'enfant, elle se situe à l'interface entre la famille et/ou le secteur de l'éducation non formelle d'une part et la formation scolaire obligatoire d'autre part.

Les missions principales de l'éducation précoce tiennent compte de ces spécificités et ceci tant au niveau organisationnel que conceptuel.

► L'éducation précoce s'adresse à tous les enfants de trois ans

L'éducation précoce est une offre facultative, gratuite et organisée par les communes. En effet, les parents peuvent poursuivre l'éducation de leur enfant jusqu'à son entrée au préscolaire. Etant donné que l'éducation précoce fait partie de l'école publique, les élèves peuvent la fréquenter gratuitement.

L'éducation précoce s'adresse en principe à tous les enfants résidant au Luxembourg, âgés de 3 ans révolus **avant le 1er septembre de l'année en cours (donc naissance le 31 août 2023 au plus tard)** et qui ne sont donc pas encore soumis à l'obligation scolaire. Le conseil communal de la commune de Saeul a décidé d'accepter des admissions au début du 2ème trimestre. Donc une seconde inscription au mois de janvier, pour les enfants atteignant l'âge de 3 ans avant le début du 2ème trimestre, est possible.

L'éducation précoce se caractérise par une approche inclusive au sens large : elle accueille chaque enfant, indépendamment de son milieu social, culturel, religieux économiques ou de ses particularités mentales, sensorielles ou motrices.

► Les formulaires d'inscription

L'administration communale envoie au début de l'année calendaire un formulaire d'inscription à chaque ménage dont l'enfant est susceptible d'être inscrit à l'éducation précoce pour l'année scolaire suivante. Les parents concernés doivent le compléter et le renvoyer pour début mars au plus tard.

Les enfants de l'éducation précoce peuvent également prendre le bus, les parents concernés reçoivent également un **formulaire d'inscription au transport scolaire**. Les familles

¹ <https://men.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/enseignement-fondamental/informations-generales/plan-cadre.pdf>

qui s'installent dans la commune en cours d'année scolaire reçoivent, lors de leur déclaration d'arrivée, un formulaire d'inscription à l'éducation précoce et au transport scolaire si elles ont des enfants de cet âge. Les formulaires doivent être renvoyés à la commune dans les 15 jours.

► L'éducation précoce place l'enfant au centre des apprentissages

- s'intéresser à ce qui l'intéresse et lui fait plaisir
- prendre en compte ce qu'il n'aime pas
- prendre en compte ses besoins
- repérer ses forces et ses faiblesses
- connaître les grandes étapes du développement de l'enfant au niveau :
 - psychomoteur
 - affectif
 - social
 - langagier
 - cognitif

L'éducation associe une approche globale focussée sur le développement de l'enfant et une approche par compétence à caractère plus scolaire.

► L'éducation précoce prépare au multilinguisme de la société luxembourgeoise

- valoriser les langues premières
- préparer les enfants au multilinguisme de l'école et de la société
- familiariser les enfants avec la langue, la culture et la société luxembourgeoise

► L'éducation précoce interagit avec le monde extérieur

- les parents deviennent les partenaires en éducation
- les parents collaborent avec le personnel de l'éducation précoce
- le personnel de l'éducation précoce s'échange entre eux et avec les autres membres du cycle 1



Nous tenons à vous informer que le conseil communal de la commune de Saeul a décidé, pour des raisons d'organisation scolaire, par modification du règlement interne de l'éducation précoce, que la deuxième inscription sera supprimée à partir de l'année scolaire 2027/2028.



- ▶ L'année scolaire commence le mardi, 15 septembre 2026.
- ▶ Les parents sont invités à se présenter le premier jour devant le bâtiment du C1 entre 7h50 et 9h00 heures.

L'organisation de l'éducation précoce C 1.0	
L'accueil	Le personnel de l'enseignement précoce accueille les enfants entre 7h50 et 9h00 .
La surveillance	La surveillance du matin est assurée de 07h40-07h50 et de 11h50-12h00
	La surveillance de l'après-midi est assurée de 13h50-14h00 et de 15h45-15h55
La fin des cours	L'école se termine le matin à 11h50 et l'après-midi à 15h45 . Les mardis et jeudis après-midi sont libres.
Les inscriptions	Les inscriptions se font par demi-journée . Les parents peuvent choisir, selon leurs souhaits ou leurs besoins, entre au minimum quatre plages, à savoir quatre demi-journées , et au maximum huit plages, à savoir huit demi-journées , ce qui correspond au plein temps. Il est donc possible que les enfants viennent 4, 5, 6, 7 ou 8 demi-journées.
Transport scolaire	Les enfants inscrits à l'éducation précoce peuvent également profiter du transport scolaire, mais sous condition que les parents remplissent un formulaire d'inscription au préalable.
Maison Relais « Toeresgäertchen » à Saeul	En vue de répondre au mieux aux besoins des parents, l'Administration communale de Saeul a décidé que les enfants du précoce peuvent également fréquenter la maison relais « Toeresgäertchen » à Saeul.

Intervenantes Précoce :	Titulaire	Mme Chiara Langers
	Educatrice	Mme Marielle Heftrich
	Autre intervenante	Mme Nadine Bourkel

Le nombre d'élèves	Première inscription	11
	Deuxième inscription	4

Le siège de l'école	Saeul
---------------------	-------

La coordinatrice du Cycle 1	Mme Chiara Langers	Tél. : 26 61 79 42 @: chiara.langers@education.lu
-----------------------------	--------------------	--

En OCTOBRE, une réunion sera organisée pour donner aux parents les informations nécessaires quant au déroulement de l'année scolaire

L'éducation préscolaire C1.1 + C1.2¹

L'apprentissage de l'enfant au cycle 1 est considéré avant tout comme une expérience sociale impliquant des interactions riches de sens. Des situations diversifiées permettent à l'enfant d'interagir avec ses pairs et les personnes de son entourage ainsi que de manipuler une multitude de matériels et d'objets. Les compétences à acquérir s'inscrivent dans les domaines de développement et d'apprentissage suivants :

- le raisonnement logique et mathématique ;
- le langage, la langue luxembourgeoise, l'éveil aux langues et l'initiation à la langue française ;
- la découverte du monde par tous les sens ;
- la psychomotricité, l'expression corporelle et la santé ;
- l'expression créatrice, l'éveil à l'esthétique et à la culture;
- la vie en commun et les valeurs.



1 <https://men.public.lu/fr/systeme-educatif/fondamental/apprentissages-evaluation/apprentissages.html>

L'organisation de l'enseignement préscolaire (C1.1 + C1.2)

L'année scolaire commence le **mardi, 15 septembre 2026**. Le jour de rentrée scolaire, est un jour d'école normal et complet.

Les classes C1a et C1b se trouvent dans le nouveau bâtiment (rouge – voir bâtiment en bas de cette page) et la classe C1c se trouve dans l'ancien bâtiment (blanc – voir page 6). Les parents sont invités à **se présenter le premier jour** dans la cour de l'école **entre 7h40 et 7h50**.

Les enfants habitant la commune de Saeul âgés de 4 et 5 ans accomplis avant le 1er septembre 2026 fréquentent le cycle 1 de l'école de Saeul.

L'enseignement préscolaire (C1.1 & C1.2) de l'école fondamentale de Saeul se compose des trois classes mixtes C1a, C1b et C1c pour l'année scolaire 2026/2027.

En effet, les classes C1a, C1b et C1c rassemblent chacune des enfants du C1.1 et du C1.2 afin de garantir un meilleur processus d'apprentissage.

Début octobre, une réunion sera organisée pour donner aux parents les informations nécessaires quant au déroulement de l'année scolaire.

Les parents sont priés de planifier leurs vacances et leurs loisirs familiaux en fonction des vacances scolaires afin de ne pas perturber l'enseignement obligatoire. Une dispense de cours ne peut être accordée qu'en cas de force majeure.

- Les dispenses sont accordées :
- par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée
 - par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée mais ne dépassant pas les cinq jours consécutifs.

Aucune dispense des cours en vue d'une prolongation des vacances scolaires ne peut être accordée pour les cycles C1.1 et C1.2.

L'enseignement préscolaire C1a / intervenant(e)s	
Titulaire	Mme Mireille Faber
Co-Titulaire	à designer
L'enseignement préscolaire C1b / intervenant(e)s	
Titulaire	Mme Julie Manternach
Autre intervenante	à designer
L'enseignement préscolaire C1c / intervenant(e)s	
Titulaire	à designer
Autre intervenante	à designer
L'enseignement préscolaire / Le nombre d'élèves	
C1a	17
C1b	17
C1c	18
La coordinatrice du Cycle 1	
Mme Chiara Langers	Tél. : 26 61 79 42
	@ : chiara.langers@education.lu

Le siège de l'école	Saeul
---------------------	-------

L'horaire des cours dans le cycle 1

Les cours commencent à 7h50.

- Les élèves de l'éducation précoce ont la possibilité d'arriver jusqu'à 09h00.
-
- Les élèves du C1.1 et C1.2 doivent être présents à 07h50.

Cycle 1.0 (Précoce)		
Jours	Matin (arrivée jusqu'à 09h00)	Après-midi
Lundi / Mercredi/ Vendredi	07h50-11h50	14h00-15h45
Mardi / Jeudi	08h00-11h50	/
Cycle 1.1 & Cycle 1.2		
Jours	Matin	Après-midi
Lundi / Mercredi/ Vendredi	08h00-11h50	14h00-15h45
Mardi / Jeudi	08h00-11h50	/

L'équipe du cycle 1 prie les parents du C1.1 et C1.2 de bien vouloir comprendre que toute arrivée tardive risque d'avoir un impact sur le déroulement de l'entière matinée scolaire. Merci donc d'éviter toute arrivée après 07:50.

Pour tout le cycle 1, une surveillance est assurée de 07h40 – 07h50 et de 13h50 – 14h00 avant le début des cours.

Une surveillance est également assurée de 11h50 – 12h00 et de 15h45 – 15h55 après les cours.



b) Cycle 2 - Cycle 4

L'enseignement primaire C2 - C4

A la fin de chaque cycle, les élèves doivent atteindre les objectifs d'apprentissage définis, appelés socles de compétence. Les compétences à acquérir s'inscrivent dans les domaines de développement et d'apprentissage suivants¹ :

- l'alphabétisation, les langues allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que l'ouverture aux langues ;
- les mathématiques ;
- l'éveil aux sciences et les sciences humaines et naturelles ;
- l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé ;
- l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, les arts et la musique ;

¹ <https://men.public.lu/fr/systeme-educatif/fondamental/apprentissages-evaluation/apprentissages.html>

Aucune dispense des cours en vue d'une prolongation des vacances scolaires ne peut être accordée pour les cycles 2-4.

L'organisation de l'enseignement primaire (Cycles 2-4)

L'année scolaire commence le **mardi, 15 septembre 2026**. Le jour de rentrée scolaire est un jour d'école normal et complet.

Toutes les informations spécifiques quant à la rentrée et le déroulement de la première journée seront communiquées juste avant le 15 septembre 2026.

Pendant les premières semaines après la rentrée, des réunions pour chaque cycle seront organisées afin de permettre aux parents de faire connaissance des titulaires de classe et de leur donner les informations nécessaires quant au déroulement de l'année scolaire.

Pour l'année scolaire 2026/2027 les cycles 2-4 se composent comme suit :

- 2 classe mixtes au cycle 2
- 1 classes mixtes au cycle 3
- 1 classe mixte au cycle 4

Les livres scolaires des cycles 2-4 sont fournis gratuitement par l'administration communale.

Une grande partie du matériel scolaire (classeurs, cahiers, etc.) est commandée par l'équipe pédagogique de l'école. Le montant à rembourser par les parents sera communiqué après la rentrée scolaire.

Les parents sont priés de planifier leurs vacances et leurs loisirs familiaux en fonction des vacances scolaires afin de ne pas perturber l'enseignement obligatoire. Une dispense de cours ne peut être accordée qu'en cas de force majeure.

Les dispenses sont accordées par l'intermédiaire d'un formulaire :

- par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée
- par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée mais ne dépassant pas les cinq jours consécutifs.



Sëller Schoul C2-4

L'enseignement primaire C2-4

Le cycle 2 - C2.1 & C2.2

Le cycle 2 (C2.1 & C2.2) de l'école fondamentale de Saeul se compose de deux classes mixtes pour l'année scolaire 2026/2027 (C2a et C2b).

Intervenantes

<i>Titulaire C2a</i>	Mme Jeanny Crochet
<i>Titulaire C2b</i>	Mme Nora Goergen
<i>Autre intervenante</i>	Mme Fanny Dahm
Nombre d'élèves	<i>C2a</i> 15 <i>C2b</i> 15

Coordonatrice du cycle 2

Mme Jeanny Crochet	Tél. : 26 61 79 25 @ : jeanny.crochet@education.lu
--------------------	---

Le cycle 3 – C3.1 & C3.2

Le cycle 3 (C3.1 & C3.2) de l'école fondamentale de Saeul se compose d'une classe mixtes pour l'année scolaire 2026/2027.

Intervenantes

<i>Titulaire C3</i>	Mme Renée Santer-Olinger
<i>Autre intervenante</i>	Mme Eva Fol
<i>Autre intervenante</i>	Mme Fanny Dahm
Nombre d'élèves	<i>C3</i> 22

La coordinatrice du cycle 3

Mme Renée Santer-Olinger	Tél. : 26 61 79 24 @ : renee.santer@education.lu
--------------------------	---

Le Cycle 4 - C4.1 & C4.2

Le cycle 4 (C4.1 & C4.2) de l'école fondamentale de Saeul se compose d'une classe mixte pour l'année scolaire 2026/2027.

L'année scolaire 2026/2027, le cycle 4 est installé dans le bâtiment Raiffeisen. La surveillance se déroulera comme auparavant sur le site de l'école. Les élèves sont accompagnés par le personnel enseignant sur le trajet entre le bâtiment Raiffeisen et l'école.

Intervenantes

<i>Titulaire</i>	M. Jeff Ittenbach
<i>Autre intervenante</i>	Mme Susy Arrensdorff
<i>Autre intervenante</i>	Mme Linda Nickels
Nombre d'élèves	23

Le coordinateur du cycle 4

M. Jeff Ittenbach	Tél. : 621 186 771 @ : jeff.ittenbach@education.lu
-------------------	---

Le siège de l'école

Saeul



L'aperçu de l'horaire

Cycles 2	
Horaire Matin	
Du lundi au vendredi	
Cours	07h50 - 08h10
Cours	08h10 - 09h05
Cours	09h05 - 10h00
Récréation	10h00 - 10h15
Cours	10h15 - 11h10
Cours	11h10 - 12h00
Horaire Après-midi	
les lundis, mercredis et vendredis	
Cours	14h00- 14h55
Cours	14h55- 15h50

Cycles 3 + 4	
Horaire Matin	
Du lundi au vendredi	
Cours	07h50 - 08h45
Cours	08h45 - 09h40
Cours	09h40 - 10h00
Récréation	10h00 - 10h15
Cours	10h15 - 11h10
Cours	11h10 - 12h00
Horaire Après-midi	
les lundis, mercredis et vendredis	
Cours	14h00- 14h55
Cours	14h55- 15h50

Pour les cycles 2 - 4, une surveillance est assurée de 07h40 à 07h50 et de 13h50 à 14h00 avant le début des cours.

Une surveillance est également assurée de 12h00 à 12h10 et de 15h50 à 16h00 après la fin des cours.



II. Le Transport scolaire du C1 et du C2-4

La commune de Saeul offre gratuitement le service de transport scolaire aux élèves des localités de Calmus, Ehner, Kapweiler et Schwebach.

Les élèves du cycle 1 et les élèves du cycle 2-4 se partagent le même bus. La surveillance dans le bus scolaire est assurée par les éducateurs/éducatrices de notre maison relais.

Les enfants de l'éducation précoce peuvent également profiter du transport scolaire sous condition que les parents aient rempli le « Formulaire d'inscription au transport scolaire pour les enfants de l'éducation précoce ».

Nous tenons à vous informer qu'à partir de l'année scolaire 2026/2027, le transport scolaire est assuré par l'entreprise Demy Schandeler à la suite d'un marché public lancé par l'Administration communale. Dans l'intérêt des élèves, la commune s'efforce de limiter au maximum les désagréments causés par ce changement. Si toutefois des contretemps devaient survenir au cours des premières semaines, nous vous remercions d'avance de votre compréhension.

Arrêts	Matins	Après-midis
	(lu-ve)	(lu, me, ve)
Aller		
Schwebach (Am Duerf)	7h20	13h40
Kapweiler (Lavandier)	7h22	13h42
Kapweiler (Kapell)	7h23	13h43
Calmus (Wäschbuer)	7h25	13h45
Ehner (Krier)	7h27	13h47
Saeul (école)	7h35	13h55
Retour		
Saeul (école)	12h00	15h50
Schwebach (am Duerf)	12h06	15h56
Kaweiler (Lavandier)	12h08	15h58
Kapweiler (Kapell)	12h09	15h59
Calmus (Wäschbuer)	12h13	16h03
Ehner (Krier)	12h15	16h05

Le départ du bus pour l'aller du matin sera avancé de 10 minutes, afin d'éviter autant que possible tout retard du bus et de pouvoir ainsi respecter l'heure de début des cours, fixée à 7h50.

Voici quelques règles à respecter pour l'utilisation du transport scolaire :

- De manière générale, les élèves sont tenus de :
 - ✓ respecter les consignes des accompagnateurs/ accompagnatrices de bus et du conducteur;
 - ✓ respecter les autres élèves;
 - ✓ mettre la ceinture de sécurité;
 - ✓ rester assis pendant tout le trajet et jusqu'à l'arrêt complet du bus ;
 - ✓ ne pas laisser des déchets dans le bus ;
 - ✓ ne rien abîmer dans le bus.
- Les élèves du cycle 1 montent en premier dans les bus et s'assoient à l'avant du bus. Les enfants des cycles 2-4 s'assoient derrière les petits.
- Avant la montée dans le bus et après la descente, les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents.
- Les parents sont tenus de veiller à ce que leurs enfants se trouvent à temps aux arrêts du transport scolaire.
- Les enfants de l'éducation précoce (cycle 1.0) doivent être récupérés à l'arrêt de bus par les parents ou par les personnes indiquées sur la fiche d'inscription pour l'éducation précoce au transport scolaire.
- Les enfants fréquentant les classes du cycle 1 préscolaire (cycle 1.1. et cycle 1.2) et du cycle 2 doivent être récupérés à l'arrêt de bus par les parents ou par une autre personne responsable majeure.
- Au cas où personne ne puisse être à temps à l'arrêt de bus pour venir récupérer l'enfant, ou si l'enfant sera récupéré par une autre personne que celle qui le récupère habituellement, nous vous prions d'en informer l'accompagnateur de bus au numéro suivant : **621 514 502**.
- Les enfants du cycle 1 (précoce et préscolaire) et du cycle 2 qui ne sont pas récupérés à l'arrêt de bus sont ramenés d'office à la maison relais et doivent y être récupérés par les parents.

III. L'éducation physique et natation

L'éducation physique

Les cours d'éducation physique seront assurés dans la salle des sports sise 7, route d'Arlon à Saeul.



La salle des sports à Saeul

L'éducation physique	
Cycles	Heures par semaine
Cycle 1- 3	2 heures / semaine
Cycle 4	1 heure par semaine

La natation	
Cycles	Planification
Cycles 1- 4	Toutes les deux semaines (cycle 1.2 à partir d'octobre)
Cycle 1 (uniquement C1.2)	Mardi matin semaine A / 8h00 - 9h50
Cycle 2- 4	Mercredi après-midi semaine B / 14h00- 15h50



Le bassin de natation - Réidener Schwemm

La natation

Les cours de natation seront organisés à la piscine de Redange sise 28, rue de la Piscine L-8502 Redange.

La surveillance des élèves durant les heures de natation scolaire, surtout des enfants qui sont empêchés de nager, pour une raison ou une autre, est assurée. Les parents sont priés d'avertir l'enseignant si leur enfant ne participe pas au cours de natation exceptionnellement.

Le transport vers la piscine est assuré par autobus.

Les classes du C1.0 et C1.1 ne suivent pas de cours de natation.

Les parents seront informés au début de l'année scolaire de l'équipement dont les enfants auront besoin pour l'éducation physique et la natation.

Calendrier de la natation 2026 / 2027

2026	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
septembre															A	A	A	A			B	B	B	B	B			A	A	A	/		
octobre	A	A				B	B	B	B	B			A	A	A	A	A			B	B	B	B	B			A	A	A	A	A		
novembre	F									B	B	B	B	B			A	A	A	A	A				B	B	B	B			A	/	
décembre	A	A	A	A				B	B	B	B	B			A	A	A	A	A							F	F						
2027	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
janvier	F				B	B	B	B	B			A	A	A	A	A			B	B	B	B	B			A	A	A	A	A			
février	B	B	B	B	B										A	A	A	A	A				B	B	B	B	B			/	/	/	
mars	A	A	A	A	A				B	B	B	B	B			A	A	A	A	A				B	B	B	B	B			F		
avril													A	A	A	A	A			B	B	B	B	B			A	A	A	A	A	/	
mai	F			B	B	B	F	B		F	A	A	A	A	A			F	B	B	B	B			A	A	A	A	A				
juin								B	B	B	B	B			A	A	A	A	A				B	B	F	B	B			A	A	A	/
juillet	A	A				B	B	B	B	B			A	A	A	A																	

congés et vacances scolaires dimanches samedis F jours fériés (Feiertage)

IV. Les vacances scolaires 2026/2027

Le congé de la Toussaint
commence le samedi 31 octobre 2026 et finit le dimanche 8 novembre 2026
Le jour de la Saint-Nicolas
le dimanche 6 décembre 2026
Les vacances de Noël
commencent le samedi 19 décembre 2026 et finissent le dimanche 3 janvier 2027
Le congé de Carnaval
commence le samedi 6 février 2027 et finit le dimanche 14 février 2027
Les vacances de Pâques
commencent le samedi 27 mars 2027 et finissent le dimanche 11 avril 2027
Le jour férié légal du Premier mai
samedi le 1er mai 2027
Le jour férié légal pour l'Ascension
jeudi le 6 mai 2027
Le jour férié légal de la Journée de l'Europe
dimanche le 9 mai 2027
Le congé de la Pentecôte
commence le samedi 29 mai 2027 et finit le dimanche 6 juin 2027
Le jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc
mercredi le 23 juin 2027
Les vacances d'été
commencent le vendredi 16 juillet 2027 et finissent le mardi 14 septembre 2027

Remarques supplémentaires :

- Le mardi 15 septembre 2026, le jour de la reprise des classes, les enfants de tous les cycles doivent suivre les cours toute la journée.
- Les classes chôment le jour de la Saint-Nicolas.
- La veille des vacances de Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours du vendredi après-midi.
- Le lendemain de la 1ière communion, les classes du 3e cycle fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites individuelles concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.
- Les classes ne chôment plus le jour du pèlerinage à Notre Dame de Luxembourg. Toutefois, les enseignants sont invités à accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves, sans que pour autant les élèves soient libérés collectivement des cours.



V. Informations générales

a.) La coordination entre les parents et le personnel de l'école

Une séance d'information des parents sera organisée après la rentrée des classes. Lors de cette réunion, les enseignants vous donneront toutes les informations utiles et nécessaires sur la vie scolaire. Le mode et la périodicité des consultations entre parents et enseignants vous seront communiqués par les titulaires de cours.

Le personnel de l'école communique avec les parents des élèves par :

- ✓ **le journal de classe**
Veuillez consulter régulièrement le journal de classe de votre enfant.
- ✓ **le courrier électronique**
- ✓ **le téléphone**
Vous trouverez les numéros de téléphone des différents cycles sous la rubrique « VI. L'annuaire »
- ✓ **l'application « Dimmi »¹**
Au début de l'année scolaire, les parents reçoivent du titulaire de la classe le code QR pour l'utilisation de l'application et des instructions. Pour plus d'informations, veuillez consulter les explications ci-dessous.

Chers parents / tutrices / tuteurs,

L'application **Dimmi** permet aux écoles et structures d'accueil d'envoyer des messages et des informations utiles aux parents / tuteurs. (Aucun numéro de téléphone n'est nécessaire, votre adresse de courriel n'est pas affichée à d'autres personnes, pas de publicité.)

Si vous utilisez Dimmi déjà pour un autre enfant / un autre groupe, vous pouvez directement passer à l'étape 4 et choisir « Authentifier » pour scanner un code QR supplémentaire.

Etape 1 : Télécharger l'application

Recherchez l'application Dimmi dans l'**App Store** ou le **Google Play Store**. (Les liens de téléchargement se trouvent aussi sur www.dimmi.lu)
Installez l'application sur votre smartphone ou tablette.

Etape 2 : Créer un compte

Démarrez l'application Dimmi et cliquez sur **S'inscrire**.

Enregistrez-vous avec votre nom/prénom, une adresse de courriel valide et un mot de passe de votre choix (minimum 5 caractères, avec des chiffres, lettres majuscules et minuscules).

Confirmez votre adresse en cliquant sur le lien qui vous est envoyé sur l'adresse de **courriel** indiquée.

Etape 3 : Se connecter

Connectez-vous maintenant avec l'adresse de courriel et votre mot de passe dans l'application Dimmi sur votre téléphone mobile ou tablette.

Etape 4 : S'authentifier comme parents/tuteurs/tutrices

Sous **Authentifier**, cliquez sur "Scanner maintenant" en pointant la caméra de votre appareil vers le code QR que vous avez reçu par l'école ou la structure d'accueil.

Etape 5 : Vous êtes prêt!

Dès maintenant, vous pouvez réceptionner des messages.

Tutoriel vidéo
<https://youtu.be/KGpQYtHtPmg>
(Sous-titres disponibles en FR/DE/PT/EN)

Aide & Support
Tel.: (+352) 26 51 61
support@dimmi.lu
Terms : dimmi.lu/legal

1 https://www.dimmi.lu/resources/pdf/_tutorials/dimmi_fr.pdf?ac=1599830417

b.) L'appui

Au cycle 1, l'appui est inclus dans l'horaire des élèves. Aux cycles 2-4, l'appui est proposé soit sous forme d'appui individuel, soit sous forme d'appui pédagogique transformé en heures de cours directes. Le soutien est assuré soit par l'enseignant de la classe, soit par un enseignant d'une autre classe.

c.) Les enfants et jeunes à besoins spécifiques²

À l'école fondamentale, votre enfant peut profiter de différentes mesures d'aide s'il a des besoins spécifiques et présente p.ex. des difficultés à suivre le rythme normal des cours. Cette aide est adaptée à ses besoins individuels et à ses difficultés d'apprentissage. Elle lui permet de participer, dans la mesure du possible, à l'enseignement régulier avec ses camarades de classe.

Quelles mesures existe-t-il pour aider votre enfant ?

Différentes aides peuvent être proposées pour répondre aux besoins spécifiques de l'élève :

A l'école

- L'instituteur (titulaire de classe) peut adapter l'enseignement en classe, en collaboration avec l'équipe pédagogique de l'école.
- L'élève peut suivre temporairement les cours pour certaines matières dans une autre classe que sa classe d'attache.
- Chaque cycle d'apprentissage, normalement réparti sur deux ans, peut être étalé sur trois ans.
- Des aménagements raisonnables peuvent être mises en place. Ils visent à adapter les modalités d'apprentissage et d'évaluation aux besoins de l'élève. Ils lui permettent ainsi d'assimiler plus facilement les matières enseignées et de mieux réussir les épreuves d'évaluation.
- Un professionnel spécialisé peut offrir une assistance en classe ou une intervention spécialisée ambulatoire, organisée à l'école, pendant les horaires scolaires. Il agit en collaboration avec le titulaire de classe et avec toute l'équipe pédagogique.

Au niveau national

- l'atelier d'apprentissage spécifique
- la scolarisation spécialisée dans une classe d'un Centre de compétences
- la scolarisation dans une institution scolaire à l'étranger.

2 <https://men.public.lu/fr/systeme-educatif/eleves-besoins-specifiques/enseignement-fondamental.html>

À qui pouvez-vous vous adresser ?

- le titulaire de classe de votre enfant ;
- l'instituteur spécialisé dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques (I-EBS) de votre école avec l'aide de votre titulaire de classe
- l'équipe de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB) : adressez-vous à la direction de l'enseignement fondamental ;
- la commission d'inclusion (CI) : adressez-vous à la direction de l'enseignement fondamental.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

d.) Absences et dispenses³

Absences

- Lorsqu'un enfant manque un cours ou une activité, les parents informent sans délai et dès le premier jour de l'absence, par tout moyen, le titulaire de classe de l'absence et communique le motif de l'absence. Une notification écrite des parents, sous forme papier ou électronique, est à communiquer au titulaire de classe dans les trois jours suivant l'absence.
- Les seuls motifs légitimes sont la **maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure⁴**. D'après la nouvelle loi sur l'obligation scolaire, toute autre absence sera considérée comme absence non justifiée.
« Si le ministre constate pour un mineur sous obligation scolaire l'absence non justifiée par un des motifs visés (**maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure**) d'au moins quarante-huit leçons au cours d'une année scolaire aux cours, il met les personnes titulaires de l'autorité parentale en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception de se conformer à la loi »⁵.
- Le titulaire de classe peut exiger des parents la communication d'une pièce justifiant un des motifs visés ci-dessus.
- Si l'absence dépasse trois jours d'enseignement consécutifs, la remise d'une pièce justifiant un des motifs visés ci-dessus est à remettre au plus tard le quatrième jour de l'absence par les parents au titulaire de classe.
- Lorsque le titulaire de classe n'a pas été informé par les parents de l'absence de l'enfant, il leur demande de lui faire connaître sans délai les motifs de cette absence.

Dispenses

- Des dispenses de suivre les cours ou activités peuvent être accordées, sur demande, pour cause d'événement important de famille, d'activité culturelle, d'activité sportive, d'activité de bienfaisance ou d'activité civique. La demande écrite et motivée doit être présentée par les parents via un formulaire (à demander auprès du titulaire de classe) au plus tard trois jours ouvrés avant le début de l'absence sollicitée.
- Les dispenses sont accordées :
 - ✓ par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée ;
 - ✓ par le président du comité d'école pour une durée ne dépassant pas cinq jours consécutifs ou lorsque l'ensemble des dispenses accordées ne dépasse pas quinze jours sur une même année scolaire ;
 - ✓ par le ministre pour une durée dépassant cinq jours consécutifs ou lorsque l'ensemble des dispenses accordées dépasse quinze jours sur une même année scolaire.
- L'autorité dispensatrice peut exiger des pièces justificatives avant la prise de décision.

Aucune dispense des cours en vue d'une prolongation des vacances scolaires ne peut être accordée.

3 Articles 10 et suivants de la loi du 20 juillet 2023 relative à l'obligation scolaire (https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2023/07/20/a460/jo#section_2)

4 Article 10, paragraphe 2 de la loi du 20 juillet 2023 relative à l'obligation scolaire

5 Article 9, paragraphe 3 de la loi du 20 juillet 2023 relative à l'obligation scolaire

e.) La sécurité

- Pendant les heures de cours, toutes les portes de l'école restent fermées.
- Les parents des élèves du précoce doivent sonner afin que quelqu'un puisse leur ouvrir la porte.
- Seules les personnes qui ont annoncé leur visite à l'avance sont autorisées à entrer dans l'école.
- Dans le bus scolaire, la surveillance est assurée par les personnel éducatif de notre maison relais.

f.) Les téléphones portables et montres connectés (« smartwatch »)

L'utilisation des appareils électroniques mobiles ou autres appareils similaires susceptibles de disposer d'une connectivité internet pendant les heures d'école ainsi que dans la maison relais est interdite par Règlement grand-ducal du 10 janvier 2025⁶.

Dans la mesure du possible, les enfants sont invités à laisser de tels appareils à la maison. Si, pour diverses raisons, votre enfant doit tout de même apporter un appareil, le règlement suivant s'applique à la Sëller Schoul ainsi qu'à la Maison Relais « Toeresgäertchen » :



Les appareils apportés doivent être en mode avion à l'école et à la Maison Relais. Les appareils sont interdits d'utilisation pendant ce temps et doivent rester dans le cartable.

g.) Les dispenses des cours pour cause d'intempéries ou de cas de force majeure

Communication de la décision de dispenser les élèves de la fréquentation des cours

La décision de dispenser les élèves de la fréquentation des cours et prise la veille out tôt le matin, par la cellule de crise gouvernementale. Celle-ci décide des mesures à mettre en place pour éviter la mise en péril de la population et ces décisions, approuvés par le gouvernement, s'appliquent bien évidemment à tous les membres de la communauté

scolaire. La cellule de crise gouvernementale se prononce également sur la mise en place éventuelle d'un service d'accueil dans les établissements.

Organisation d'un service d'accueil

Le service d'accueil est assuré pour la durée de la journée scolaire régulière pour accueillir les élèves qui s'y rendent. Le directeur de l'enseignement fondamentale, le président du comité d'école (ou son remplaçant) ainsi que le responsable du service d'éducation et d'accueil concernés prennent les mesures nécessaires pour organiser et coordonner ce service d'accueil. Chaque école organise une permanence téléphonique à l'intention des parents d'élèves.



Intempéries localisées et cas de force majeure

En cas d'intempéries localisées ou de force majeure (p.ex. installations de chauffage défaillantes), il appartient aux communes concernées de libérer les élèves des cours, d'organiser, dans la mesure du possible, un service d'accueil dans l'établissement et d'en assurer la communication au préalable.

h.) L'inscription dans une autre école⁷

Les parents peuvent demander l'admission de leur enfant dans une autre école de leur commune que celle du ressort scolaire de sa résidence. Ils adressent une demande écrite dûment motivée au collège des bourgmestre et échevins concerné qui donne suite à la demande si l'organisation scolaire le permet et après avoir fait vérifier les motifs de la demande par les services compétents. Cette demande est à renouveler chaque année scolaire et doit parvenir au collège des bourgmestre et échevins avant le 1er mai de l'année précédant la rentrée scolaire concernée.

Sont considérés comme motifs valables:

1. la garde de l'enfant par un membre de la famille jusque et y compris le 3e degré;
2. la garde de l'enfant par une tierce personne exerçant une activité d'assistance parentale agréée par l'État;
3. la garde de l'enfant par un organisme œuvrant dans le domaine socio-éducatif agréé par l'État;
4. la situation du lieu de travail d'un des parents.

Dans le cas où la commune d'accueil accepte la demande, la commune d'origine prend en charge les frais de scolarité de l'enfant dans la commune d'accueil.

⁷ Art. 20 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental

Lorsqu'un élève change d'école, le titulaire de classe transmet son bilan à la nouvelle école via les administrations communales concernées.

D'après la nouvelle loi sur l'obligation scolaire⁶, les parents des **enfants qui fréquentent un établissement scolaire établi à l'étranger** doivent communiquer un certificat d'inscription au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour certifier ont scolarisés.

Pour ce faire, les parents sont priés de :

- demander un certificat d'inscription auprès de l'établissement scolaire établi à l'étranger ;
- remplir le formulaire en ligne dans les huit jours qui suivent l'inscription de votre enfant (www.edulink.lu/n72z)
- renvoyer le formulaire au ministère en y joignant le certificat d'inscription.

Votre enfant est scolarisé à l'étranger ?

Votre enfant mineur est âgé **entre 4 et 16 ans** au 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours, **réside au Luxembourg** et **fréquente** (ou fréquentera) **une école à l'étranger** ?

Remarque importante : Le formulaire doit uniquement être rempli par les personnes titulaires de l'autorité parentale sur un mineur soumis à l'obligation scolaire (âgé de 4 ans à 16 ans révolus avant le 1^{er} septembre de l'année scolaire) qui fréquente un établissement d'enseignement établi à l'étranger. Il ne doit pas être rempli pour les mineurs scolarisés dans un établissement scolaire public ou privé sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

D'après la nouvelle loi sur l'obligation scolaire, vous devez désormais communiquer un **certificat d'inscription** au ministère l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour certifier que votre enfant respecte l'obligation scolaire.

Pour ce faire, vous êtes prié(e)

- de demander un certificat d'inscription auprès de l'établissement scolaire établi à l'étranger ;
- de remplir le formulaire en ligne ci-après dans les huit jours qui suivent l'inscription de votre enfant ;
- de renvoyer le formulaire au ministère en y joignant le certificat d'inscription.

<http://www.edulink.lu/n72z>

Pour toute question complémentaire, veuillez contacter le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse par courriel : obligationscolaire@men.lu

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

⁶ Règlement grand-ducal du 10 janvier 2025 portant modification :

1° du règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 2004 concernant les règles de conduite dans les lycées ;

2° du règlement grand-ducal modifié du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles.

VI. L'annuaire

Sëller Schoul	8, um Sand, L-7471 Saeul www.ecoles-saeul.lu (rubrique : Sëller Schoul)	
C 1.0 – l'éducation précoce	Tél. : 26 61 79 42	
C 1.1 & C1.2 – l'éducation préscolaire	Tél. : 26 61 79 23	Tél. : 26 61 79 13
C2	Tél. : 26 61 79 25	
C3	Tél. : 26 61 79 24	
Sëller Schoul Annexe	1, Rue de Mersch, L-7470 Saeul	
C4	Tél. : 621 186 771	

Maison Relais « Toeresgäertchen »	8, um Sand, L-7471 Saeul Tél. : 26 61 79 10 GSM : 691 866 930 Fax : 26 61 79 11 Courriel : mr.saeul@arcus.lu www.ecoles-saeul.lu (rubrique : Maison relais)
Mme Simone Tobes	<i>Chargée de direction</i>

Comité d'école		
M. Jeff Ittenbach	<i>Président</i>	jeff.ittenbach@education.lu
Mme Susy Arrensdorff	<i>Membre</i>	susy.arrensdorff@education.lu
Mme Jeanny Crochet	<i>Membre</i>	jeanny.crochet@education.lu

Direction de l'Enseignement fondamental	74, Grand-rue, L-8510 Redange-sur-Attert Tél. : 24 75 58 40 Courriel : secretariat.redange@men.lu
M. Patrick Mergen	<i>Directeur</i>

Commission scolaire		
M. Gérard Zoller	<i>Président</i>	Tél. : 621 206 102 bourgmestre@saeul.lu
Mme Nadine Deuerling	<i>Secrétaire</i>	Tél. : 23 63 22 21 nadine.deuerling@saeul.lu
	<i>Responsable du service enseignement</i>	

Membres

M. Jeff Ittenbach	<i>Représentant de l'école</i>
Mme Renée Olinger	<i>Représentante de l'école</i>
Mme Tanja Calderoni	<i>Représentante des parents d'élèves</i>
Mme Catherine Alves	<i>Représentante des parents d'élèves</i>
M. Leo Lutgen	<i>Membre nommé par le conseil communal</i>
M. Tom Staus	<i>Membre nommé par le conseil communal</i>
Mme Simone Tobes	<i>Membre nommée par le conseil communal</i>
Mme Linda Scheer	<i>Membre nommée par le conseil communal</i>

Comité des parents			
Membres	Mme Catherine Alves	Mme Tanja Calderoni	elteren.saeul@gmail.com
	Mme Anne Heinrichy	Mme Marie Konsbruck	
	Mme Filomena Salluzzi		

Surveillance du transport des élèves	Personnel éducatif de la maison relais	Tél. : 621 514 502
---	---	--------------------

VII. Le comité d'école¹

Le Comité d'école

Les missions du comité d'école sont les suivantes :

- ✓ élaborer une proposition d'organisation de l'école en tenant compte du PDS (Plan de Développement Scolaire) ;
- ✓ élaborer un PDS et participer à son évaluation ;
- ✓ élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école ;
- ✓ donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur lequel la commission scolaire le consulte ;
- ✓ déterminer les besoins en formation continue du personnel ;
- ✓ organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école ;
- ✓ approuver l'utilisation du matériel didactique ;
- ✓ assurer le bon déroulement de l'initiation des stagiaires enseignants ainsi que des stagiaires du personnel éducatif et psycho-social effectuant leur stage ou une partie de leur stage dans son école.

Les membres du comité d'école :

Le comité d'école de la « Sëller Schoul » se compose de 3 membres qui font partie du personnel de l'école.

Les membres pour l'année scolaire 2026-2027

M. Jeff Ittenbach (président)
jeff.ittenbach@education.lu

Mme Susy Arrensdorff
susy.arrensdorff@education.lu

Mme Jeanny Crochet
jeanny.crochet@education.lu

¹ Article 40 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

Le président du comité d'école²

Le président du comité d'école a pour attributions :

- ✓ de présider, de préparer et de coordonner les travaux du comité d'école ;
- ✓ de veiller, ensemble avec le directeur de région, au bon fonctionnement de l'école et d'animer et de coordonner le travail des équipes pédagogiques ;
- ✓ d'assurer les relations avec les autorités communales et nationales ;
- ✓ d'assurer les relations avec les parents d'élèves ;
- ✓ d'assurer les relations avec l'organisme qui assure l'encadrement socio-éducatif des élèves et avec l'équipe médico-socio-scolaire ;
- ✓ d'accueillir les remplaçants des enseignants et d'organiser l'insertion des nouveaux élèves ;
- ✓ de coordonner les plans horaires des différents enseignants ;
- ✓ de rassembler les données concernant les élèves fournies par les titulaires de classe ;
- ✓ d'informer le ministre de toute absence d'élève dont le motif n'est pas reconnu valable ;
- ✓ d'accorder les dispenses de fréquentation scolaire pour une durée dépassant une journée, dans la limite de l'article 12 de la loi relative à l'obligation scolaire ;
- ✓ de collaborer avec le SCRIPT (Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques) ;
- ✓ de coordonner les travaux d'élaboration et d'évaluation du PDS.

² Article 42 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

Voici un petit mot du président du comité d'école

Chers parents, chers élèves,

Nous nous réjouissons de vous accueillir dans cette nouvelle année scolaire. Nous souhaitons à tous les élèves une excellente rentrée ainsi qu'une année scolaire couronnée de succès à l'école fondamentale de Saeul. Une nouvelle année scolaire est synonyme de nouvelles possibilités et expériences avec, bien sûr, l'un ou l'autre défi.

Pour cette année scolaire, notre objectif reste toujours d'offrir un enseignement varié et de qualité, qui tient compte des points forts et des besoins individuels de chaque enfant. Nous sommes convaincus que tout élève possède un potentiel unique qu'il convient de développer. Ainsi, nous ferons de notre mieux pour accompagner les élèves sur ce chemin.

Vous trouverez dans ce livret toutes les informations importantes concernant l'école fondamentale de Saeul et la rentrée scolaire 2026.

L'équipe pédagogique de l'école fondamentale de Saeul souhaite à tous les élèves et leurs parents un excellent été et de belles vacances.

Léif Elteren, léif Schüler a Schülerinnen,

Mir begrëissen Iech ganz häerzlech am neie Schouljoer a wënschen all de Schüler e flotte Schoulufank an eng erfollegräich Zäit an der Sëller Schoul. E neit Schouljoer bedeit nei Méiglechkeeten, nei Erfarungen an natierlech och déi eng oder aner Erausfuerderung.

Och dëst Schouljoer ass eist Zil, eng héichwäerteg an ofwiesslungsräich Bildung unzebidden, déi och op déi individuell Stärkten a Bedürfnisser vun all eenzelne Kand ageet. Mir si fest dovun iwwerzeegt, datt jidder Schüler en eenzegaartegt Potenzial huet, dat et ze entfale gëllt, a mir wäerten eist Bescht maache fir si op dësem Wee ze ënnerstëtzen.

Am Schoulbuert fann Dir all wichteg Informatiounen iwwer d'Sëller Schoul an d'Rentrée 2026.

D'Enseignantinnen aus der Sëller Schoul wënschen de Schüler an hiren Elteren e flotte Summer an eng erhuelend Vakanz.

M. Jeff Ittenbach
Président du comité d'école
jeff.ittenbach@education.lu



VIII. La Commission scolaire

Actuellement, la commission scolaire de Saeul se compose des membres suivants :

Commission scolaire

Monsieur Gérard Zoller
Président

Monsieur Jeff Ittenbach
Membre, représentant du personnel de l'école

Madame Renée Santer-Olinger
Membre, représentante du personnel de l'école

Madame Tanja Calderoni
Membre, représentante des parents d'élèves

Madame Catherine Alves
Membre, représentante des parents d'élèves

Monsieur Leo Lutgen
Membre, nommé par le conseil communal

Monsieur Tom Staus
Membre, nommé par le conseil communal

Madame Simone Tobes
Membre, nommée par le conseil communal
(chargée de direction de la Maison relais
« Toeresgärtchen »)

Madame Linda Scheer
Membre, nommée par le conseil communal

Madame Nadine Deuerling
Secrétaire

Conformément à la loi¹, la commission scolaire se compose :

- d'un président
- d'au moins 2 représentants du personnel d'école
- d'au moins 2 représentants des parents d'élèves
- d'au moins 4 membres à nommer par le conseil communal
- d'un secrétaire

Les missions de la commission scolaire :

- coordonner les propositions concernant l'organisation des écoles, le plan d'encadrement périscolaire et les PDS (Plan de Développement Scolaire) et d'émettre un avis pour le conseil communal ;
- faire le suivi de la mise en œuvre de l'organisation scolaire et des PDS ;
- promouvoir les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertation entre les parents, le personnel intervenant dans les écoles et les services et organismes assurant la prise en charge des élèves en dehors de l'horaire scolaire normal;
- émettre un avis sur les rapports établis par le SCRIPT (Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques) et de porter à la connaissance du collège des bourgmestre et échevins tout ce qu'elle juge utile ou préjudiciable aux intérêts de l'enseignement fondamental;
- émettre un avis sur les propositions concernant le budget des écoles;
- participer à l'élaboration de la conception, de la construction ou de la transformation des bâtiments scolaires.

1 Article 51 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental



IX. Les représentants des parents d'élèves

Léif Elteren,

Déi nei **Elterevertrieeder** sin fir di nächst 3 Schouljoër (2025-2028) gewielt gin.
Mir präsentéieren eis:



Vu lénks no riets:

- D'Tanja **CALDERONI** as Mamm vun 2 Kanner (cycle 2.2 an cycle 4.2), wunnt zu Kaalmes an as Educatrice am Précocé. Hatt ass Member vun der Schoulkommissioun.
- D'Marie **KONSBRUCK** as Mamm vun 3 Kanner (précocé, cycle 2.1 an cycle 3.1), wunnt zu Kaalmes an as éducatrice graduée an der ESEB.
- D'Catherine **ALVES** as Mamm vun 2 Kanner (précocé an cycle 2.1), wunnt zu Sëll an as Juriste op enger Bank. Hatt ass Member vun der Schoulkommissioun.
- D'Anne **HEINRICY** as Mamm vun 2 Kanner (cycle 3.2 an cycle 4.1), wunnt zu Kaalmes an as Vétérinaire zu Keespelt.
- D'Filomena **SALLUZZI** as Mamm vun 2 Kanner (cycle 1.2 an cycle 2.1), wunnt zu Tënten an as éducatrice graduée an assistante sociale an enger Klinik.

An éischter Linn sin mir d'**Kontaktpersonen** fir d'Elteren, deenen hir Kanner an der Sëller Gemeng scolariséiert sin. Mir hun awer och nach aner Rollen:

- Mir maachen den direkten Lien mam **Schoulcomité**, mat der **Schoulkommissioun** an och mat der **Regionaldirektioun**
- Mir versammeln eis mam Schoulcomité fir un der **Organisation vun der Schoul** an och um **Plan de Développement Scolaire** deelzehuelen
- Mir **berooden an begleeden Elteren**, wat de schouleschen Volet vun hiren Kanner ubelaangt
- Mir huelen aktiv un **extraschouleschen Aktivitéiten** deel, z.b. u Schulfester, Konferenzen...

Wëllt dir weider Infoen oder eis vläicht kontaktéieren? Dann schreift eis eng **Mail** op elteren.saeul@gmail.com

Beschtt Gréiss

Chers parents,

Le nouveau comité des **Représentants de Parents d'Élèves** vient d'être élu pour les 3 années scolaires à venir (2025-2028).
Nous nous permettons donc de nous présenter :

De gauche à droite :

- Tanja **CALDERONI** a 2 enfants (cycle 2.2 et cycle 4.1), habite à Calmus et elle est éducatrice au précocé. Elle est membre de la commission scolaire.
- Marie **KONSBRUCK** a 3 enfants (précocé, cycle 2.1 et cycle 3.1), habite à Calmus et elle est éducatrice graduée à l'ESEB.
- Catherine **ALVES** a 2 enfants (précocé et cycle 2.1), habite à Saeul et elle est juriste dans une banque. Elle est membre de la commission scolaire.
- Anne **HEINRICY** a 2 enfants (cycle 3.2 et cycle 4.1), habite à Calmus et elle est vétérinaire à Keispelt.
- Filomena **SALLUZZI** a 2 enfants (cycle 1.2 et cycle 2.1), habite à Tuntange et elle est éducatrice graduée et assistante sociale dans un hôpital.

Au-delà de notre rôle comme **personnes de contact** pour les familles dont les enfants sont scolarisés dans la commune de Saeul, nous nous engageons à

- assurer le lien direct avec le **comité d'école**, la **commission scolaire** et la **direction régionale**
- nous réunir avec le comité d'école afin de discuter de l'**organisation de l'école** et du **Plan de Développement Scolaire**
- **conseiller et accompagner les parents** lors de questions en lien avec la scolarité de leur enfant
- participer activement à l'organisation d'**activités extra-scolaires** : fête d'école, conférences...

Vous souhaitez en savoir plus ou nous contacter ? Envoyez-nous un **email** à elteren.saeul@gmail.com

Meilleures salutations

X. Le service d'éducation et d'accueil (SEA) & l'encadrement périscolaire / Plan d'encadrement périscolaire (PEP)

Service d'éducation et d'accueil (SEA)¹

Pour pouvoir être considéré comme un service d'éducation et d'accueil (SEA) pour enfants, le service doit fournir les prestations suivantes :

- la détente et le repos ;
- une restauration équilibrée ;
- des études surveillées ;
- des activités qui sont établies et mises en œuvre conformément aux champs d'action définis par le cadre de référence national « éducation non formelle des enfants et des jeunes », à savoir :
 - émotions et relations sociales ;
 - valeurs, participation et démocratie ;
 - langue, communication et médias ;
 - esthétique, créativité et art ;
 - mouvement, conscience corporelle et santé ;
 - sciences naturelles et technique.

Pour obtenir plus d'informations sur le service d'éducation et d'accueil (SEA) et du chèque-service d'accueil (CSA), veuillez consulter le site Internet www.staarkanner.lu



¹ Règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants.

L'encadrement périscolaire / Plan d'encadrement périscolaire (PEP)²

Chaque commune offre un encadrement périscolaire défini dans un plan d'encadrement périscolaire (PEP) qui est lié à l'organisation scolaire.

Le plan d'encadrement périscolaire (PEP) prévoit les prestations indispensables suivantes :

- des activités assurant aux enfants l'accès aux ressources documentaires tel notamment l'accès à une bibliothèque voire une médiathèque, aux ressources culturelles tel notamment l'accès à des activités d'animation et d'initiation musicale et/ou artistique et l'accès aux ressources sportives tel notamment l'accès à des activités d'animation et d'initiation sportive, nécessaires à leur développement et à leur formation;
- des activités ayant pour objet les apprentissages sociaux, affectifs, cognitifs, linguistiques et psychomoteurs des enfants;
- des études surveillées consistant à offrir aux enfants un cadre favorable à l'exécution des devoirs à domicile de façon autonome, dans des conditions de calme avec une surveillance et un soutien minimal;
- l'aide aux devoirs à domicile qui consiste à soutenir un enfant qui ne réussit pas à faire ses devoirs de façon autonome; cette aide aux devoirs à domicile relève du champ d'application de l'enseignement fondamental et peut être prestée sous forme d'appui pédagogique;
- des moments de repos pour les enfants;
- la restauration des enfants;
- l'accueil des enfants avant et après les heures de classe.

² Règlement grand-ducal du 16 mars 2012 portant a) exécution de l'article 16 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, relatif à l'encadrement périscolaire b) modification du règlement grand-ducal du 17 décembre 2010 concernant l'assurance accident dans le cadre de l'enseignement précocé, préscolaire, scolaire et universitaire.

XI. Le service de l'enseignement et du service d'éducation et d'accueil (SEA) de l'Administration communale



Nadine Deuerling
Rédactrice communale
Tél. : 236322-21
@ : secretariat@saeul.lu



Enseignement fondamental – Missions

- Participer à l'organisation scolaire
- Suivre les procédures de réaffectation, d'affectation et répartition du personnel de l'école
- Établir les listes des élèves des différentes classes
- Se charger de la procédure administrative pour les demandes d'accord de scolarisation
- Passer les commandes pour les manuels scolaires et le matériel didactique
- Délivrer des certificats de scolarité
- Assurer la coordination entre le personnel scolaire et l'administration communale
- Mettre en place le bulletin scolaire en collaboration avec le personnel de l'école
- Gérer l'inscription des élèves de l'éducation précoce et le transport scolaire
- Rédiger des rapports des réunions de la commission scolaire
- Collaborer avec le comité d'école

Service d'éducation et d'accueil (SEA) – Missions

- Suivre les procédures relatives à l'agrément
- Vérifier les conventions conclues entre l'Etat du Grand-Duché, l'organisme gestionnaire arcus Kanner, Jugend a Famill asbl pour la maison relais « Toeresgäertchen » et l'Administration communale de Saeul
- Vérifier les décomptes annuels de la maison relais « Toeresgäertchen »
- Assurer une bonne communication avec la direction de la maison relais « Toeresgäertchen »
- Traiter le courrier en rapport avec la SEA
- Organiser des réunions
- Donner des renseignements au niveau de l'inscription et orienter les parents vers Madame Simone Tobes en vue d'obtenir de plus amples informations quant au service proposé
- Veiller à l'établissement du Plan d'encadrement périscolaire (PEP)

3.) La bibliothèque de l'école

Accompagnés de leur enseignant, les élèves se rendent à la bibliothèque une fois par semaine ou une fois toutes les deux semaines, en fonction du cycle. Chaque élève peut alors emprunter un livre pour l'emporter à la maison. Lors de la visite suivante, le livre doit être rendu en bon état et l'élève peut emprunter un autre livre.

Quand un livre est abîmé ou perdu à la maison, les parents doivent le remplacer. Dans ce cas, veuillez bien vouloir contacter les personnes en charge de la bibliothèque par mail pour plus d'informations

(contact : susy.arrenddorff@education.lu
ou julie.manternach@education.lu).

L'horaire de la bibliothèque pour chaque classe sera communiqué aux parents dans les premiers jours après la rentrée.

La bibliothèque propose majoritairement des livres en luxembourgeois, allemand et français, mais elle dispose également d'une petite sélection de livres italiens, portugais et anglais. La bibliothèque s'engage à actualiser régulièrement l'offre afin de proposer des livres variés, actuels et attrayants aux élèves.

Les livres sont classés par langue, cycle et catégorie. Afin de guider les élèves dans leur choix de livres, ces derniers sont marqués par un code couleur à savoir :

- C1 = bleu
- C2 = jaune
- C3 = rouge
- C4 = vert

Lors des visites de la bibliothèque scolaire, la bibliothécaire et les enseignants accompagnent les élèves dans leur choix de livres et proposent régulièrement des activités autour de la lecture. Les enseignants ont également la possibilité



d'utiliser et d'emprunter des livres pour travailler en classe, promouvoir la lecture et faire découvrir aux enfants différents sujets.

Pour l'année scolaire 2026/2027, Madame Susy Arrenddorff et Madame Julie Manternach seront responsables de la bibliothèque.



D'Schoulbibliothéik

Jee no Zyklus ginn d'Schüler mat hirem Enseignant ee Mol d'Woch oder ee Mol all zwou Wochen an d'Schoulbibliothéik. All Schüler kann sech dann e Buch eraussichen a mathuelen. Déi Kéier drop muss d'Buch erëmkommen an d'Schüler kënnen een anert ausléinen a mathuelen.

Wann e Buch doheem füttigemaach gëtt oder verluer ass, müssen d'Elteren et ersetzen. An dësem Fall sollen d'Eltere w.e.g. di verantwortlech Persoun vun der Bibliothéik kontaktéiere fir weider Informatiounen ze kréien (Kontakt: susy.arrendorff@education.lu oder julie.manternach@education.lu)

D'Bibliothéik proposéiert haaptsächlech Bicher op Lëtzebuergesch, Däitsch a Franséisch, mee si bitt och eng kleng Auswiel un englesche, portugiseschen an italieenesche Bicher un. D'Schoul ass engagéiert fir d'Offer an der Bibliothéik reegelméisseg ze aktualiséiere fir de Schüler ofwiesslungsräich, aktuell an uspriedend Bicher unzebidden.

D'Bicher sinn no Sprooch, Zyklus a Kategorie aklasséiert. Fir d'Schüler besser ze guidéieren, sinn d'Bicher mat enger Faarf gezechent, déi engem Zyklus entsprécht, an zwar :

- C1 = blo
- C2 = giel
- C3 = rout
- C4 = gréng

An der Bibliothéik ënnerstëtzen d'Bibliothecairin an den Enseignant d'Schüler an der Auswiel vum Buch a bidde reegelméisseg Aktivitéite ronderëm d'Liesen un. D'Léierpersonal kann d'Bicher och notzen an ausléine fir domat an der Klass ze schaffen, d'Liesen ze fërderen an d'Schüler ënnerschiddlech Themen entdecken ze loossen.

D'Madamm Susy Arrendorff an d'Madamm Julie Manternach sinn déi verantwortlech Persounen fir d'Schouljoer 2026/2027.



4.) Maison Relais et chèque service accueil

I. Maison Relais « Toeresgäertchen »

Chers parents, Chers enfants,

L'asbl arcus assure la gestion de notre maison relais « Toeresgäertchen » à Saeul.

Les Maisons Relais arcus travaillent d'après la conception pédagogique « Welt-Atelier ». Un des principes les plus importants est l'image de l'enfant compétent, agissant en tant qu'acteur de son évolution, qui découvre son monde et qui élabore des questions, sur lesquelles il aime trouver une réponse. Par conséquent, nous devons laisser participer les enfants dans la planification de leur quotidien et leur laisser le choix de l'occupation, du matériel utilisé, du temps employé pour cette occupation et l'entourage social, c'est-à-dire le choix des amis/amies participant(e)s. Le rôle de l'adulte consiste en l'accompagnement et le soutien des enfants dans leur apprentissage explorateur et de l'aménagement de l'espace ainsi que la mise à disposition de matériel spécifique pour permettre à l'enfant une évolution permanente et autodirigée.

Le concept « Welt-Atelier » est conforme et reconnu par les principes de qualité exigés par le cadre de référence national de l'éducation non-formelle.

Ce cadre de référence se décline en sept champs d'action. Il garantit que chaque enfant ou jeune confié à un service d'éducation non formelle se voit proposer des opportunités d'expérience et d'apprentissage dans l'ensemble de ces champs, champs que notre équipe pédagogique explore ensemble avec les enfants :

- Créativité, art et esthétique
- Langue, communication et médias
- Mouvement, conscience corporelle et santé
- Valeurs, participation et démocratie
- Émotions et relations sociales
- Sciences et technique
- Transitions

 arcus



Pour la rentrée 2026/2027 notre équipe pédagogique se composera comme suit :

Chargée de direction :

- **TOBES Simone :**
éducatrice diplômée

Remplaçante de la chargée de direction :

- **LAHRACH KENZA**
éducatrice diplômée

Equipe pédagogique :

- **CHICA FALCONES Nidia**
agent socio-éducative
- **FERNANDES Melinda**
éducatrice diplômée
- **FERNANDES PROTUGAL Daniela**
éducatrice diplômée en formation
- **GILLEN Christiane**
éducatrice diplômée
- **GOEDERT Alissa**
éducatrice diplômée en formation
- **HINFRAY Lou (CDD jusqu'au 31/12/2026)**
DAP éducation
- **JAM Steve**
éducateur diplômé
- **LENTZ Robin**
éducateur diplômé en formation
- **LECAT Ludivine**
éducatrice diplômée
- **POIRÉ Coralie (retour en novembre 2026)**
éducatrice diplômée en formation
- **NTEMO Christian**
éducateur diplômé
- **REINARD Magali**
éducatrice diplômée
- **SCHEITLER Damien**
éducateur diplômé en formation
- **TISSOT Ariane**
éducatrice diplômée
- **WICH Svenya (retour en janvier 2027)**
éducatrice diplômée

L'équipe pédagogique participe régulièrement à des formations continues et des workshops afin de garantir un encadrement de qualité, adapté aux besoins évolutifs des enfants. En outre, elle maîtrise plusieurs langues ce qui permet de communiquer au mieux avec les enfants et leurs familles.

Nous accordons une grande importance à la collaboration avec les familles. Des échanges réguliers nous permettent d'adapter au mieux notre accompagnement.



FONCTIONNEMENT DE LA MAISON RELAIS

Heures d'ouverture

Notre maison relais « Toeresgäertchen » est une structure d'accueil ouverte qui propose d'accueillir les enfants scolarisés de 3 à 12 ans (Précoce – C4.2) en dehors des heures scolaires (7h00- 18h30).

Nous sommes ouvertes aussi pendant les vacances scolaires (7h00-18h30), avec un seul congé collectif pour l'année scolaire 2026/2027 à partir du 24 décembre 16h00 jusqu'au 4 janvier 2027 inclus.

Les enfants sont accueillis dès le matin dans une atmosphère accueillante et détendue. Avant le début des cours, ils peuvent jouer, se reposer ou prendre un petit déjeuner apporté de chez eux.

Accompagnement bus scolaire

L'accompagnement des enfants prenant le bus est assuré par un agent pédagogique de la maison relais, à l'exception des enfants de l'enseignement précoce et du cycle 1, qui sont encadrés par un enseignant. À 12h00 et à 15h50, après vérification de la présence de tous les élèves par l'enseignant responsable de la surveillance, l'agent pédagogique chargé du service accompagne les élèves de l'école au bus et les surveille pendant le transport scolaire (aller et retour matin, midi et après-midi).

Les repas de midi

A midi, les enfants reçoivent un repas chaud et équilibré qui nous est livré en liaison froide et non plus en livraison chaude de notre prestataire Dussmann Catering :

La liaison froide est un procédé de production et de

conservation culinaire bien spécifique. Les repas sont préparés en cuisine centrale, stockés puis livrés dans la maison relais dans des conditions de température contrôlée, ce qui contribue à préserver leur fraîcheur, leur saveur et leur valeur nutritionnelle. La remise en température des repas ainsi que la mise en place des buffets seront organisées par Delphine, professionnelle qualifiée de notre prestataire Dussmann.

Puisque notre commune a signé en septembre 2021 le projet « Natur genéissen – Mir iesse nohalteg a gesond » de SICONA, les repas et menus cuisinés par Dussmann doivent contenir des produits régionaux, saisonniers, équitables et, à la demande, biologiques et contribuent ainsi à la promotion de l'agriculture luxembourgeoise.



Les menus sont toujours affichés au sein de la maison relais et publiés sur le site : www.ecoles-saeul.lu (rubrique : maison relais / restauration scolaire).

Le temps du repas est pour nous un domaine éducatif à part entière. En effet, il ne s'agit pas d'imposer à votre enfant de manger sainement, mais qu'il en comprenne les enjeux, et décide de le faire lui-même. Cette acquisition ne se fera

certainement pas du jour au lendemain. Et il est nécessaire que cela se fasse en pleine transparence avec vous.

Alors comment organiser un tel apprentissage ?

Le système de buffet fournit le cadre et la flexibilité nécessaire à l'application de nos principes.

Il permet l'enfant de pourvoir à son envie spontanée, et donc d'apprendre à identifier son besoin de manger. Afin de garantir une ambiance sereine, la salle contient un nombre de places limité. La disposition des tables permettra à chacune d'entre-elles de bénéficier de son propre espace, que des plantes et autres aménagements attrayants viendront séparer. Cet aménagement donne ainsi la possibilité de partager un moment entre amis, et de pouvoir l'apprécier pleinement.

Dans une démarche de transparence et d'ouverture, les parents ont la possibilité, sur inscription préalable, de partager un repas de midi avec leur enfant au sein de la maison relais. Cela leur permet de découvrir l'ambiance au repas, la qualité des menus et le fonctionnement du service.

L'aide aux devoirs

A l'heure actuelle, les maisons relais au Luxembourg doivent offrir des études surveillées qui consistent à offrir aux enfants scolarisés un cadre favorable à l'exécution des devoirs à domicile au calme et de façon autonome avec une surveillance et un soutien minimal.

De ce fait nous proposons des horaires fixes, pendant lesquelles les enfants peuvent faire leurs devoirs à domicile :

Lundi / Mercredi : 16h30-17h30
Mardi / Jeudi : 13h30- 14h30.

Pendant ces heures, au moins un agent pédagogique est toujours présent dans la salle, pour assurer le calme et au besoin soutenir les enfants en cas de questions. Un ordinateur et des livres sont à disposition des enfants.

En plus de l'accompagnement individualisé proposé par l'équipe pédagogique, nous encourageons également l'entraide entre pairs. Cela permet aux enfants de s'expliquer mutuellement certaines notions, renforçant ainsi leur compréhension, leur confiance en eux et leur sens de la coopération.

Mise en place du dispositif « Zesammen aktiv »

A partir de la rentrée scolaire 2025/2026, tous les services d'éducation et d'accueil devront proposer quotidiennement des créneaux horaires d'activités physiques aux enfants scolarisés de 4-12 ans.

L'objectif de notre équipe pédagogique est d'améliorer la santé des enfants au quotidien grâce à un concept bien pensé visant à trouver un équilibre entre vie numérique et vie réelle et à une offre variée d'activités physiques. Les enfants apprendront ainsi de manière autonome, participative et ludique à trouver un équilibre sain entre numérique et analogique, entre calme et activité.

À la maison relais Saeul, nous essayerons de garantir ces activités physiques aux horaires suivants :

Cycles: C1 et C2-C4

Lundi: 12h00 - 14h00

Mardi: 14h30 - 16h00

Mercredi: 12h00 - 14h00

Jeudi: 14h30 - 16h00

Vendredi: 12h00 - 14h00

Nous souhaitons mettre en œuvre la planification et la communication de nos activités sportives en mettant particulièrement l'accent sur la participation et l'autodétermination des enfants. À partir de septembre, les offres prévues seront affichées sur un tableau dans la maison relais afin que les enfants puissent choisir eux-mêmes les activités qui les intéressent. Les activités seront également clairement indiquées pour les parents afin de garantir la transparence et l'information.

Il est très important pour nous que les enfants puissent décider eux-mêmes à quoi ils souhaitent participer. C'est pourquoi nous voulons éviter que les inscriptions soient effectuées exclusivement par les parents, sans consulter l'enfant. Nous constatons que les enfants ont souvent une bonne intuition de ce dont ils ont besoin après une longue journée d'école : certains recherchent spécifiquement une activité physique, tandis que d'autres préfèrent le calme et la tranquillité. Dans notre approche pédagogique, nous nous considérons comme des accompagnateurs et des sources d'inspiration. Nous voulons motiver les enfants à bouger et à essayer de nouvelles choses, sans toutefois les pousser à quoi que ce soit.

Participation financière des parents

La participation financière des parents est régie à travers le « Chèque Service – Accueil ».

En cas de questions supplémentaires, chers parents, n'hésitez pas à me contacter.

Au plaisir de vous revoir tous et de faire la connaissance des nouveaux enfants, je vous souhaite, chers parents, chers enfants, encore une agréable fin des vacances d'été.

Simone Tobes

Chargée de direction

Tél. : 26 61 79-10

mr.saeul@arcus.lu



II. Chèque service accueil (CSA)

Depuis le 1er mars 2009, le système Chèque-Service Accueil est entré en vigueur. Il a été mis en place par le Ministère de la Famille avec les Communes. Le tarif effectif varie en fonction du revenu du ménage et du rang de l'enfant. Les parents qui désirent bénéficier du Chèque-Service doivent y adhérer auprès de l'Administration communale de leur résidence.

Pièces récentes nécessaires du ménage à présenter :

- I. Le numéro d'identification national de l'enfant
- II. Pièces documentant la situation de revenu:

a. Le bulletin d'impôt sur le revenu le plus récent

- b. Au cas où vous ne pouvez pas produire de bulletin d'impôt vous devez produire un **certificat de revenu récent établi par l'Administration des contributions directes**
- c. Au cas où vous n'êtes pas imposable par voie d'assiette, vous devez produire **toute autre preuve établissant la situation de revenu de votre ménage** tel que le certificat annuel le plus récent de salaire (employeur), certificat annuel le plus récent de pension (CNAP), certificat annuel le plus récent de chômage (ADEM), certificat de revenu le plus récent du Centre commun de la Sécurité sociale
- d. Au cas où vous êtes dans l'impossibilité de fournir les pièces mentionnées, vous devez présenter d'autres pièces attestant vos revenus.

L'administration communale se réserve le droit de demander toute pièce justificative supplémentaire. Les données concernant les revenus sont facultatives! A défaut, l'opérateur met en facturation les tarifs maximaux prévus.

L'adhésion est valable pour une durée de 12 mois. Pour de plus amples informations, nous vous conseillons de consulter le site internet www.staarkanner.lu ou de vous adresser au bureau de la population de l'administration communale (population@saeul.lu Tél. : 23 63 22 22).

L'accueil dans les structures d'éducation non formelle pendant les semaines d'école est gratuit, pour les enfants scolarisés à l'enseignement fondamental, à compter de l'obligation scolaire¹

¹ <https://men.public.lu/fr/publications/enfance/informations-generales/education-non-formelle-gratuit.html>



5.) Domaine de l'enfance et de la jeunesse

I. Foyers de jour « A Butzen » Reichlange et Ell¹

Les foyers de jour « A Butzen » accueillent vos enfants âgés de 2 mois à 4 ans dans leurs infrastructures modernes, entourées de nature et adaptées aux besoins des enfants. Ils proposent une haute qualité d'encadrement éducatif associé à un concept pédagogique centré sur le bien-être de l'enfant et le développement individuel de ses compétences vers l'autonomie.

Leurs principes :

- Le principe du „Aide-moi à agir tout seul“ de Maria Montessori accompagne le personnel des foyers de jour depuis toujours dans leur travail. Les enfants veulent apprendre! „Alle Erfahrungen des Kindes sollen durch eigene Anschauung erworben werden, erst greifen dann begreifen, erst fassen, dann erfassen“ (Fröbel).
- „Les enfants ne font pas ce qu'ils veulent mais ils veulent ce qu'ils font“! La participation est très importante! Le personnel des foyers de jour « A Butzen » perçoit les enfants en tant qu'experts de leur propre vie et les considère comme partenaires équivalents et individuels.

Les principes fondamentaux de leur travail :

- Ils ne pratiquent pas la répartition traditionnelle par groupes, mais ils travaillent selon une pédagogie ouverte. Les enfants sont considérés selon leurs besoins, leurs amis et leurs intérêts.
- Ils respectent l'individualité de chaque enfant. Ils prennent en compte le niveau de compétence de chaque enfant et ils accompagnent son développement de près.
- Ils construisent une relation de confiance avec les enfants et leurs parents.
- Ils donnent aux enfants la possibilité de jeux libres, car jouer est leur façon d'apprendre le monde et de s'entraîner pour la vie.
- Ils assurent l'inclusion des enfants ayant des besoins spéciaux, qu'ils soient intellectuels, physiques ou sociaux.
- Ils soutiennent les enfants dans leur autonomie. C'est un principe clé dans leur travail quotidien.
- Ils propagent la confiance en soi et la construction d'une saine image de soi.

D'Dagesbetriebsstrukturen „A Butzen“ betreien Kanner am Alter tëschent 2 Méint a 4 Joer a moderne Gebaier, déi vu Natur ëmgi sinn an op d' Bedierfnisser vun de Kanner ageriicht sinn. Si bidden eng qualitativ héichwäerteg Betreierung un, gebonnen un e pedagogescht Konzept, dat sech op d'Wuel vum Kand an enger individueller Entwécklung vu senger Fäegkeeten a Richtung Autonomie konzentréiert.

Hir Leetsätz:

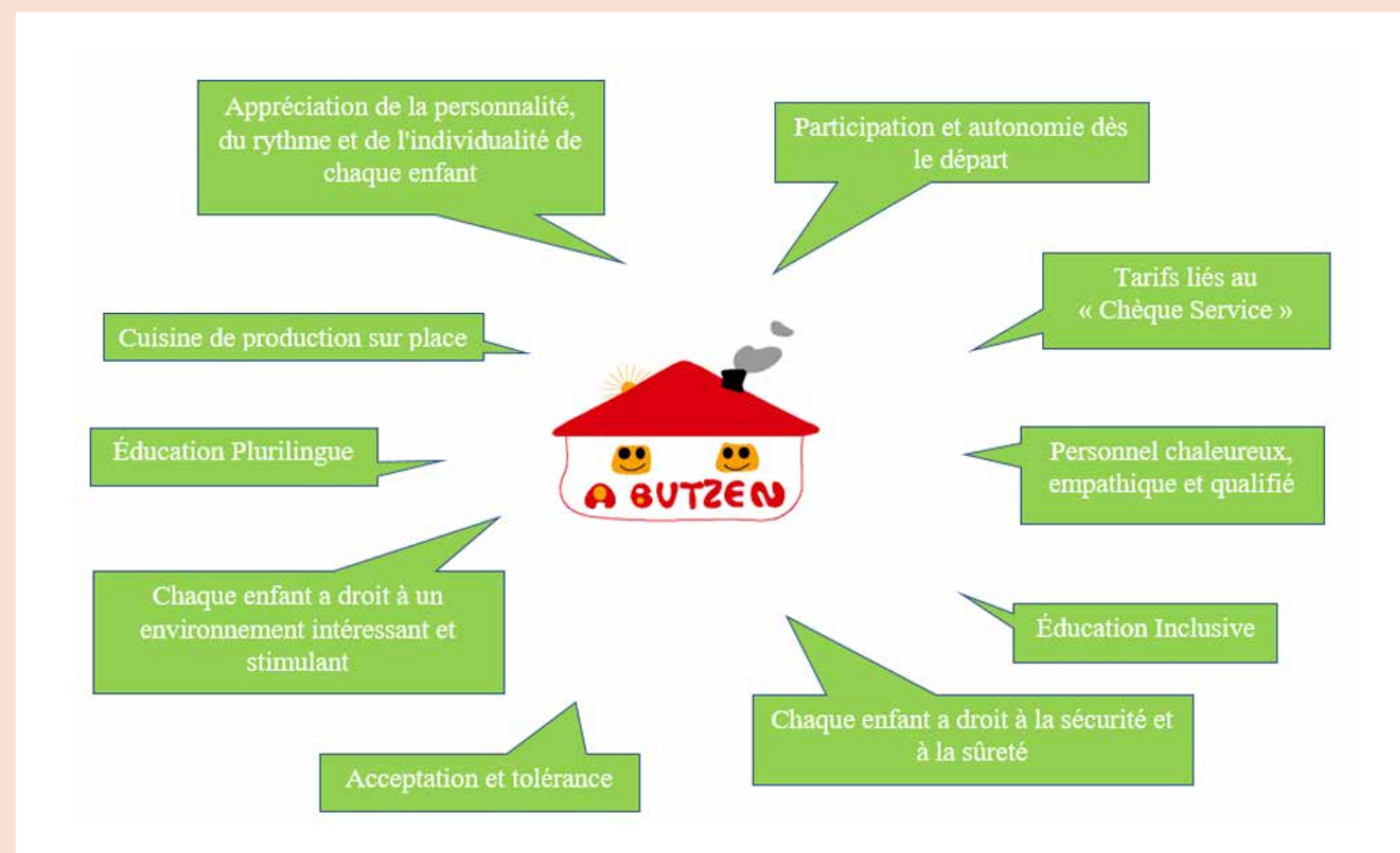
- „Hëllef mir et selwer ze maachen“
Dëse Leetsatz vum Maria Montessori begleet d'Personal vun den Dagesbetriebsstrukturen säit jeehier an hirer Aarbecht. Kanner wëlle léieren! „All Erfahrung déi d'Kanner maachen, muss aus eegenen Erleefnisser kommen, fir d'éischt gräifen, da begräifen, d'éischt faassen, dann erfaassen“ (Fröbel).
- „D' Kanner solle net maachen wat si wëllen, mee wëllen wat si maachen!“
D'Participatioun ass ganz wichteg! D'Personal vun den Dages-betreiungsstrukturen gesäit d'Kanner als Experten vun hirem eegenen Liewen an als gläichwäerteg a eegestänneg Partner.

D'Grondprinzipien vun hirer Aarbecht:

- Kéng classesch Gruppenandeelungen, mee et gëtt no engem oppene pedagogesche Konzept geschafft. Si deelen d'Kanner no hire Bedierfnisser, Frëndschaften an Interessien an.
- Wäertschätzung vun der Individualitéit vun all eenzelne Kand. Si huelen d' Kand do of, wou et a senger Entwécklung steet.
- Opbau vun enger vertrauensvoller Beziéung zu de Kanner an den Elteren.
- Entscheidungsfräiheet: Si bidden de Kanner Spill- an Zäitraum fir ongestéiert Spill, well d' Spill ass hir Aart vun der Weltuneegung an der Liewensgestaltung.
- Inklusion vu Kanner mat besonnesche Bedierfnisser, egal ob geeschteger, kierperlecher oder sozialer Natur.
- D' Motivatioun ass een Haapt-grondsatz vun hirer deeglecher Aarbecht. Si sinn ëmmer beméit d' Kanner zum „Selwer-maachen“ ze motivéieren.
- Si propagéieren d' Selbstvertrauen a den Opbau vun engem gesonde Selbstbild.

¹ Source : <https://www.abutzen.lu/fr/accueil.html>

- Ils donnent aux enfants la possibilité d'acquérir un large éventail d'expériences et d'élargir leurs compétences dans divers domaines de l'éducation.
- Ils promeuvent les capacités motrices des enfants à travers le jeu, à la fois à la crèche et aussi à l'air libre.
- Ils animent l'éveil du langage.
- Ils adoptent, tout en douceur, les enfants aux nouvelles personnes de référence, le nouvel environnement à la crèche, et ce avec beaucoup d'empathie et en se prenant le temps nécessaire.
- D'Entwécklung vum Kand: D' Kanner kréie bei hinnen d' Chance villfältig Erfahrungen ze sammelen, an hir Kompetenzen a verschiddene Bildungsberäicher ze erweideren.
- Fërderung vun de motoresche Fäegkeete vun de Kanner duerch d' Spill selwer, an der Crèche an dobaussen am Fräien.
- Fërderung vun der Sprooch.
- Lues Agewinnung vun de Kanner un déi nei Bezugspersonen, dat neit Ëmfeld an déi nei Situatiounen an der Crèche, mat vill Empathie an Zäit.



L'inscription sur leur liste d'attente se fait à l'aide de **leur formulaire de préinscription**, qui peut être téléchargé sur leur site internet ou demandé par courriel.

Eng Aschreiwung op hir Waardelëscht kann un Hand vun **hirem Virumeldungsformulaire** gemaach ginn. Dësen kann um Internetsite rofgelueden gin, oder iwwer E-Mail ugefort ginn.

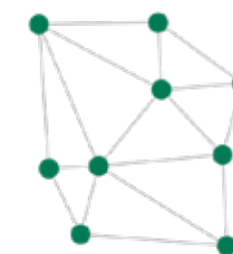
« A Butzen » – Reichlange

1 A, rue Mgr. Jean Bernard
L-8558 Redange
Tél. : 26 02 45 – 30
abutzen@kanton-reiden.lu

Foyer de jour « A Butzen » – Ell

2, op der Tonn
L-8531 Ell
Tél : 26 02 45 – 75
abutzen@kanton-reiden.lu

www.abutzen.lu



KANTON
RÉIDEN

ENFANCE

II. « Sport-Krees Atert »

À l'initiative du syndicat intercommunale de Redange (SIRK), une association sans but lucratif « Sport-Krees Atert » a été fondée le 7 juillet 2009 dans le but de promouvoir l'exercice physique et le sport pour les enfants et les adolescents de 4 à 17 ans. Pour les besoins des résidents du canton de Redange, un centre de jour sportif presque unique en son genre a été créé.

En collaboration avec le ministère des Sports et de la Famille, le projet intercommunal innovant a été élaboré de manière intensive. Il a fait l'objet d'une convention avec l'État et a reçu un agrément en tant que « maison relais - sport ». Des années plus tard, la structure a été désignée « service d'accueil et d'animation » par le ministère de l'Éducation.

Le « Sport-Krees Atert » propose des cours de sport et de natation sur divers sites dans le canton de Redange, des activités en plein air et des colonies de vacances à caractère sportif. Des synergies ont été créées pour organiser des activités sportives ensemble avec les crèches intercommunales, les maisons relais et les écoles fondamentales de la région.

Il devrait également permettre aux jeunes de s'essayer à différents sports sans la pression de la compétition. De cette façon, ils peuvent acquérir l'expérience et les connaissances de base nécessaires pour rejoindre éventuellement un club sportif plus tard.

En 2024, le « Sport-Krees Atert » a été intégré dans les services du SIRK.

(ce texte contient des extraits d'un mémoire dans le cadre de l'examen d'admission définitive à la carrière du secrétaire communal en 2021)

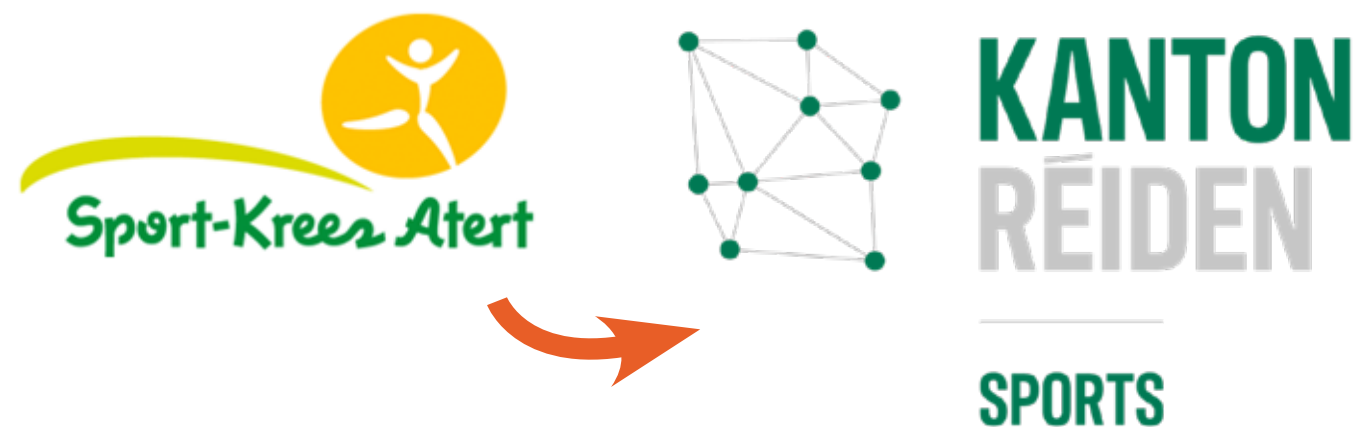
Op d'Initiativ vum Interkommunale Syndikat Réidener Kanton (SIRK) ass de 7. Juli 2009 d'ASBL « Sport-Krees Atert » gegrënnt ginn. Heimat sollen déi physisch Aktivitéiten an de Sport fir Kanner a Jugendlecher tëschent 4 a 17 Joer gefërdert ginn. Fir d'Besoinen vum den Awunner aus dem Réidener Kanton ass een, a sengem Genre eemolege, Sportzenter gegrënnt ginn.

An Zesummenaarbecht mam Sports-a Familljeministère, ass deen innovativen interkommunale Projet ganz intensiv ausgeschafft ginn. En huet eng Konventioun mam Staat an en Agreement als « Maison relais – sport » kritt. Joren duerno ass dës Struktur vum Educatiounsministère als « service d'accueil et d'animation » unerkannt ginn.

De « Sport-Krees Atert » proposéiert Sports- a Schwammcoursen op verschiddene Plazen am Réidener Kanton. Donieft och nach Aktivitéiten an der Natur, grad ewéi Vakanzkolonien op sportlecher Basis. Et si Synergie geschafe ginn, fir Sportsaktivitéiten zesumme mat den interkommunale Crèchen, de Maison-relais an de Grondschoulen aus der Regioun ze organisieren.

E sollt de Jugendlechen och erlabe, fir verschidde Sportsarten, ouni den Drock vum der Kompetioun, auszuprobieren. Op déi Manéier kënnen se Erfarunge sammelen an déi néideg Basissenntnisser kréien, fir eventuell spéider an e Sportsclub ze goen.

2024 ass de « Sport-Krees Atert » mat sengen Aktivitéiten an d'Servicer vum SIRK integréiert ginn.



SPORT FIR KANNER A JUGEND AM KANTON RÉIDEN

Wat bitt de Service Sports?

Sportcoursen, Vakanzaktivitéiten, Kolonien

Sportaktivitéiten

Multisports,
Schwammen,
Airtramp,
Klammern,
Kolonien,
Waassersport,
Wintersport,
...

Que propose le Service Sports?

Cours de sports et activités de vacances, Colonies

Activités sportives

Multisports,
Natation,
Airtramp,
Escalade,
Colonies,
Sports nautiques,
Sports d'hiver,
...



Programme Sports
2026 - 2027

Jugend / Jeunesse



Umeldungen / Inscriptions 2026-2027 : 1.7.2026

Info

KANTON RÉIDEN - Sports
33, Grand Rue
L-8510 Redange/Attert

Tel.: 26 621 705
sports@kanton-reiden.lu
www.sportkreesatert.lu



Programme 2026 – 2027*

à partir du : 17.9.2026

Méindeg / Lundi			Alter / Âge	
USELDANGE Sportshal / Hall Sportif	16.00 - 17.00	Mini-Sport	4 – 5	Spillschoul
	16.00 - 17.00	Multisport	6 – 8	Cycle 2
	17.00 - 18.00	Multisport	9 – 12	Cycle 3 - 4

Dënschdeg / Mardi			Alter / Âge	
REDANGE Sportshal / Hall Sportif	14.00 - 15.00	Mini-Sport	4 – 6	Cycle 1
	15.00 - 16.00	Multisport	6 – 8	Cycle 2
	15.00 – 15.45	Yoga	5 – 6	
BECKERICH Sportshal / Hall Sportif	13.45 – 15.15	Parcours / Gym	6 – 10	Cycle 2 - 3
ELL Sportshal / Hall Sportif	14.00 - 15.00	Mini-Sport	4 – 6	Cycle 1
REDANGE Atert-Lycée	17.00 - 17.45	Airtramp	5 – 6	Spillschoul
	16.30 - 18.00	Kloteren / Escalade	6 – 13	à.p.d. Cycle 2

Mëttwoch / Mercredi			Alter / Âge	
REDANGE Atert-Lycée	16.30 – 17.45	Ballspiller	9 – 13	à.p.d. Cycle 3
	17.00 - 17.45	Airtramp	4	

Donnëschdeg / Jeudi			Alter / Âge	
KOETSCHETTE Schwämm / Piscine	14.00 - 15.00	Schwammen / Natation	4 – 13	à.p.d. Spillschoul
	15.00 - 16.00			
REDANGE Atert-Lycée	16.45 – 18.00	Kloteren / Escalade	6 – 13	à.p.d. Cycle 2

Freideg / Vendredi			Alter / Âge	
REDANGE Atert-Lycée	16.30 - 17.30	Yoga	7 – 9	
	16.30 - 18.00	Parcours / Gym	9 – 13	à.p.d. Cycle 3

Samschdeg / Samedi			Alter / Âge	
REDANGE Atert-Lycée	9.00 - 10.00	Kloteren / Escalade	6 – 10	Cycle 2 - 3
	10.00 – 11.00		à.p.d. 8	

*sous réserve de modifications

6.) Musekschoul

« Musikschoul Kanton Réiden », syndicat intercommunal

Afin de soutenir les associations locales de chant et de musique, le syndicat intercommunal « École de musique du canton de Redange » a été créé le 4 avril 1979 par 9 communes du canton de Redange, à l'exception de la commune de Vichten.

En 1979, les 9 communes-membres se sont donné les objectifs suivants :

- Le syndicat a pour objet l'enseignement des principales branches de l'art musical et des éléments de l'art dramatique.
- L'organisation des différents enseignements est faite suivant les besoins.
- Le syndicat peut accomplir tous les actes qui concourent à la réalisation de son objet social.
- Les communes-membres du syndicat s'obligent à aider le syndicat dans l'accomplissement des buts syndicaux ; elles s'engagent à ne pas construire et ne pas exploiter des écoles de musique pour le propre compte et elles s'interdisent d'entrer dans un autre syndicat créé à ces mêmes fins.

Désormais appelé « Musikschoul Kanton Réiden », ce syndicat intercommunal propose actuellement aux habitants des communes-membres des cours variés, comme l'éveil musical pour enfants, la formation musicale, des cours de formation instrumentale, mais également des cours de formation théâtrale, assurés par une trentaine d'enseignants. L'année scolaire 2023/2024, 46 personnes de la commune de Saeul ont été inscrites à la « Musikschoul Kanton Réiden ».

Finalement, il convient de noter qu'une structure professionnalisée telle que la « Musikschoul Kanton Réiden » est en mesure de proposer des cours de musique facultatifs variés. Aucune des communes-membres, surtout par la petite commune de Saeul, n'aurait pu mettre en place de tels cours seule. Ainsi, une grande plus-value a été créée pour la région par les autorités politiques, notamment pour la vie associative, la culture et l'éducation de la jeune génération.

(ce texte contient des extrait d'un mémoire dans le cadre de l'examen d'admission définitive à la carrière du secrétaire communal en 2021)

« Musikschoul Kanton Réiden », interkommunale Syndikat.

Fir déi lokal Musiken a Gesangsveräiner ze ënnerstëtzen, gouf de 4. Abrëll 1979 den interkommunale Syndikat Musikschoul vum Kanton Réiden gegrënnt. 9 Gemengen hunn sech dru bedeelegt, just d'Gemeng Viichten hat net matgemeet.

1979 haten déi 9 Gemengen dës Objektiv festgeluecht:

- D'Zil vum Syndikat ass, den Enseignement vun de wichtigste Musiksbranchen a vun Elementer aus der Theaterkonscht.
- D'Organisatioun vun deene verschidde Fächer gëtt jee no Bedarf ugepasst.
- De Syndikat huet fräi Hand, fir déi sozial Ziler ze erreechen.
- D'Membersgemengen aus dem Syndikat verpflichten sech, de Syndikat beim Ëmsetze vun deenen Objektiv ze ënnerstëtzen ; se engagieren sech, keng eege Musikschoulen op eege Fauscht opzemaachen an ze bedreiwen, a se triede kengem anere Syndikat bäi, deen déi selwecht Ziler verfollegt.

D'« Musikschoul Kanton Réiden », wéi de Syndikat zanterhier genannt gëtt, bitt den Awunner vun de Membersgemengen verschidde Coursen un, wéi den « Eveil musical » fir Kanner, d'« Formation musicale » (Solfège), Coursë fir Instrumenter ze léieren, awer och Theaterkursen, déi vun ongeféier 30 Enseignante gehale ginn. Fir de Schouljoer 2023/2024 ware 46 Persounen vu Sëll an der « Musikschoul Kanton Réiden » ageschriwwen.

Schlussendlech muss ee festhalen, datt eng professionell Strukturwéid'« Musikschoul Kanton Réiden » d'Méiglechkeet huet, verschidde fakultativ Coursen unzébidden. Keng aner Gemeng, zemol net eng kleng wéi Sëll, hätt dat vu sech aus fäerdeg bruecht. Sou ass eng grouss Plus-value fir d'Regioun vun de politeschen Autoritéite geschafe ginn. Dat, besonnesch um Niveau vum Veräinsliewen, der Kultur an der Erziéung vun der jonker Generatioun.

7.) Ligue Médico-Sociale

Le travail social à l'école fondamentale¹

L'équipe médico-socio-scolaire est à disposition des parents pour toute question ayant trait à la santé, l'intégration scolaire et sociale de leur enfant.

Un rendez-vous peut être demandé à tout moment auprès de l'assistant(e) social(e) ou de l'assistant(e) d'hygiène social(e) de l'équipe médico-socio-scolaire de l'école fréquentée par l'enfant.

Sur demande, des permanences sociales sont organisées dans les communes pour être à l'écoute des enfants, des parents, des enseignants et de toute autre professionnel concerné.

Conformément à l'art. 4 de la loi modifiée du 2 décembre 1987 portant réglementation de la médecine scolaire, la médecine scolaire a pour objet de collaborer aux tâches sociales en liaison étroite avec les commissions scolaires et les services spécialisés de l'Education nationale, tels que les services de guidance, les commissions médico-psychopédagogiques et les services de psychologie et d'orientation scolaire, en établissant un bilan social de l'élève en cas de besoin, en assurant le suivi et en assistant, le cas échéant, l'enfant afin qu'il puisse bénéficier effectivement des mesures proposées.

Dans l'intérêt de la santé et de la situation scolaire de l'élève, les équipes médico-socio-scolaires collaborent avec les commissions scolaires et les services spécialisés de l'Education nationale (Art.8).

1 <https://ligue.lu/medecine-scolaire-4-13-ans/service-social-a-lecole>



Assistante sociale	Infirmière pédiatrique
Mélody FURTADO Assistante sociale Médecine Scolaire LIGUE MEDICO-SOCIALE Centre médico-social Rédange 74, Grand-Rue- L-8510 Rédange/Attert E-mail: melody.furtado@ligue.lu T (+352) 23 62 16 28 www.ligue.lu	Vânia CASTANHO Infirmière en pédiatrie Médecine Scolaire LIGUE MEDICO-SOCIALE Centre médico-social Redange 74, Grand-Rue- L-8510 Redange/Attert E-mail: vania.castanho@ligue.lu T (+352) 23621628-1 www.ligue.lu

8.) Bicherbus

BICHERBUS 2026 - 2027		
September - Februar		
Tournée 15		
Sëll	10h00 - 10h45	Virum Festsall zu Sëll (route d'Arlon)
SAMSCHDES		
19. September 2026		
10. Oktober 2026		
31. Oktober 2026		
21. November 2026		
12. Dezember 2026		
16. Januar 2027		
06. Februar 2027		
27. Februar 2027		



LINKS, RECHTS, LINKS...

- Ich gehe immer auf der sicheren Seite des Bürgersteigs, weit weg von der Straße.
- Ich überquere die Straße am Fußgängerstreifen: bei Rot bleibe ich stehen, bei Grün darf ich gehen, doch trotzdem bleibe ich achtsam. Sind keine Ampeln vorhanden, schaue ich nach links, nach rechts und nochmal nach links bevor ich die Straße überquere.
- Ist kein Fußgängerstreifen vorhanden, bleibe ich dort stehen, wo die Straße überschaubar ist und die Autofahrer mich sehen können. Danach links, rechts, links...

ELTERN GEHEN MIT GUTEM BEISPIEL VORAN!

- Erklären Sie Ihren Kindern die wesentlichen Verkehrsregeln.
- Machen Sie Ihre Kinder auf die Gefahren der Straße aufmerksam.
- Gehen Sie den Schulweg mehrmals gemeinsam ab.
- Beachten auch Sie die Verkehrsregeln: halten Sie nicht mit dem Wagen auf dem Fußgängerstreifen oder auf dem Bürgersteig!
- Lassen Sie Ihr Kind nur zur Seite des Bürgersteigs aus dem Auto ein- und aussteigen.



ICH BIN SICHTBAR!

Damit mich die Autofahrer im Dunkeln besser sehen,

- trage ich helle Kleidung,
- klebe ich reflektierende Bänder auf meine Kleidung und auf meine Schultasche,
- ziehe ich eine Sicherheitsweste über.

SICHERHEITSGURT UND KINDERSITZ!

Auch für die kurzen Fahrten!

- Im Auto muss man immer angeschnallt sein, entweder mit dem Gurt oder im Kindersitz.
- Ein 3- bis 17-jähriges Kind, welches noch keine 150 cm groß ist, muss in einem für seine Größe und seinem Gewicht entsprechenden Kindersitz oder einer Sitzerrhöhung Platz nehmen.

Erhöhte Vorsicht zum Schulanfang

Vor allem Kleinkinder kennen die Gefahren im Straßenverkehr nicht und sind aufgrund ihrer Größe weniger sichtbar für den Autofahrer. Zudem können sie zum Schulanfang aufgeregt sein und daher die wesentlichen Verkehrsregeln vergessen.

Zusätzliche Vorsicht ist daher seitens aller Verkehrsteilnehmer gefragt:

- Seien Sie achtsam und passen Sie auf Kleinkinder auf.
- Passen Sie Ihre Geschwindigkeit in der Nähe von Schulen an.

GAUCHE, DROITE, GAUCHE ...

- Je marche toujours du côté sûr du trottoir, loin des voitures.
- Je traverse la rue au passage pour piétons en veillant aux feux de circulation : rouge je dois m'arrêter, vert je peux marcher mais je reste attentif. S'il n'y a pas de feux de circulation, je regarde à gauche, à droite et encore une fois à gauche avant de traverser la rue.
- S'il n'y a pas de passage pour piétons, j'attends au bord de la chaussée dans un endroit où je vois bien la chaussée et où les automobilistes m'aperçoivent également. Ensuite gauche, droite, gauche...

LES PARENTS DONNENT L'EXEMPLE !

- Expliquez à votre/vos enfant(s) les règles élémentaires de la circulation.
- Sensibilisez votre/vos enfant(s) aux dangers de la route.
- Parcourez plusieurs fois le chemin de l'école ensemble.
- Respectez vous-même les règles du Code de la route : ne stationnez pas sur les passages pour piétons ou sur le trottoir.
- Faites en sorte que votre enfant monte et descende toujours de la voiture du côté du trottoir.

JE SUIS VISIBLE !

Pour que les automobilistes m'aperçoivent plus facilement dans le noir, je porte :

- des vêtements clairs,
- des bandes réfléchissantes sur mes vêtements et sur mon cartable,
- un gilet de sécurité.

CEINTURE DE SÉCURITÉ ET SIÈGE POUR ENFANTS !

Même pour des trajets courts !

- En voiture, il faut toujours être attaché, soit avec la ceinture, soit dans le siège pour enfants.
- Un enfant âgé entre 3 et 17 ans accomplis dont la taille n'atteint pas 150 cm, doit prendre place dans un siège pour enfants ou un rehausseur qui correspond à sa taille et son poids.



Vigilance accrue lors de la rentrée des classes

Surtout les enfants plus jeunes ne se rendent pas encore compte des dangers de la route et sont moins visibles à cause de leur petite taille. S'y ajoute une certaine agitation lors de la rentrée scolaire qui peut leur faire oublier les règles élémentaires de la circulation. Une attention particulière est donc requise de la part de tous les usagers de la route :

- Soyez attentif et faites attention aux enfants.
- Adaptez votre vitesse aux abords des écoles.



Liebe Kinder,

Wisst ihr, worauf ihr
in der Nähe von Straßen
aufpassen müsst?

**Hier findet ihr die
wichtigsten Regeln.**



Chers enfants,

Est-ce que vous savez
à quoi vous devez faire
attention près des routes?

**Voici les règles les plus
importantes.**



Dear children,

Do you know what you
need to do when you are
next to a street?

**These are the most
important rules.**



Ich bringe mich nicht in Gefahr.



J'évite des situations dangereuses.



I avoid dangerous situations.



Auch auf dem Bürgersteig bin ich vorsichtig.



Aussi sur le trottoir, je fais attention.



I always pay attention – also on the sidewalk.



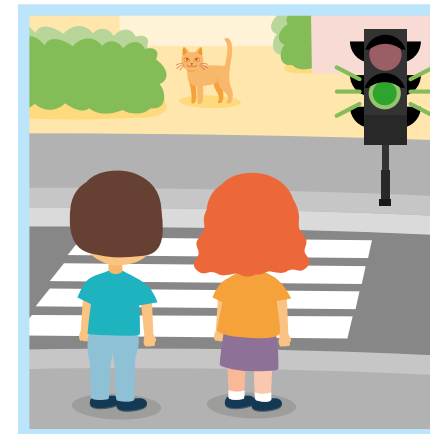
Ich schaue nach links, rechts, und nochmal
nach links bevor ich eine Straße überquere.



Je regarde à gauche, à droite, et encore une fois
à gauche avant de traverser une route.



I check the left, right, and again the left side
of the road before crossing it.



Ich überquere die Straße nur auf dem
Fußgängerstreifen und wenn die Ampel grün zeigt.



Je traverse la route uniquement au passage pour
piétons et lorsque les feux sont verts.



I only cross the road on a crosswalk and when the
traffic lights are green.



Wenn es dunkel ist, trage ich helle oder bunte
Kleidung, damit man mich sieht.



Lorsqu'il fait nuit, je porte des vêtements clairs
et colorés pour qu'on me voie.



In darkness, I wear bright and colourful clothes,
so that others can see me.



BILDSCHIRME IN DER FAMILIE

UMGANG, AUFKLÄRUNG UND BEGLEITUNG

Dieses Poster bietet Eltern eine Orientierungshilfe, die sie den Bedürfnissen und der Reife ihres Kindes anpassen können.

0-3 JAHRE SENSORISCHE AKTIVITÄTEN UND INTERAKTIONEN BEVORZUGEN



Bildschirme vermeiden



Traditionelles Spielzeug bevorzugen



Den Fernseher nicht im Hintergrund laufen lassen



Smartphones bei gemeinsamen Aktivitäten beiseitelegen



Während Videoanrufen in der Nähe bleiben (Zeit begrenzen)

3-6 JAHRE ALTERSGERECHTE INHALTE WÄHLEN UND DAS KIND BEGLEITEN



Keine eigenen Geräte zur Verfügung stellen (Konsole, Tablet, Smartphone)



Bildschirmnutzung beaufsichtigen und auf Gemeinschaftsräume beschränken



Den Zugang zu nicht-interaktiven Inhalten einschränken



Klare Grenzen setzen (z. B. eine Folge, ± 30 Min.)



Das Kind 5 Minuten vor dem Ausschalten des Bildschirms darauf hinweisen

6-9 JAHRE DIE NUTZUNG DIGITALER GERÄTE BEGLEITEN



Videospiele mit der Familie oder Freunden in Gemeinschaftsräumen erlauben



Keine eigenen Geräte zur Verfügung stellen



Den Zugang zu Inhalten konfigurieren und die Bildschirmzeit begrenzen



Nachrichtensendungen für Erwachsene vermeiden



Grenzen erneut anpassen und Regeln für die ganze Familie festlegen

9-12 JAHRE DAS KIND AUF DIE NUTZUNG DES INTERNETS VORBEREITEN



Die Nutzung von Bildschirmen in Gemeinschaftsräumen begleiten



Kein eigenes Smartphone zur Verfügung stellen



Die 6 digitalen Regeln einführen



Bildschirme 1 Std. vor dem Schlafengehen meiden und das WLAN nachts ausschalten



Soziale Netzwerke vermeiden



12-15 JAHRE DEN JUGENDLICHEN MEHR VERANTWORTUNG ÜBERNEHMEN LASSEN



Ihn über die Risiken im Internet aufklären



Ihm sein erstes Smartphone erlauben



Bildschirme 1 Std. vor dem Schlafengehen meiden und das WLAN nachts ausschalten



Soziale Netzwerke vermeiden



Über Apps und Trends sprechen

AB 15 JAHREN DIE SELBSTSTÄNDIGKEIT DES JUGENDLICHEN FÖRDERN



Erste Schritte in den sozialen Netzwerken begleiten: Die 6 digitalen Regeln wiederholen



Wachsam bleiben, aber seine Privatsphäre respektieren



Sich für seine Online-Aktivitäten interessieren



Ihn für Online-Betrug sensibilisieren



Sein kritisches Denken fördern

FÜR ALLE ALTERSGRUPPEN

- Sich Zeit für Familienaktivitäten, auch im Freien, nehmen
- Über die Inhalte sprechen, die ihr Kind sich angesehen hat
- Zuhören und verfügbar sein
- Die Altersempfehlungen für Videospiele und Filme beachten
- Die Grenzen nach Bedarf anpassen

DIE 6 DIGITALEN REGELN

- Ich schütze meine persönlichen Daten.
- Ich treffe mich im realen Leben nicht mit Personen, die ich nur aus dem Internet kenne.
- Ich überlege mir gut, bevor ich online etwas akzeptiere.
- Ich glaube nicht alles im Internet.
- Wenn mir ein Online-Inhalt unangenehm ist, spreche ich mit einem Erwachsenen darüber.
- Ich verhalte mich anderen Menschen gegenüber respektvoll und höflich.

Hinweis: Um die Lesbarkeit dieses Posters zu erleichtern, wurde die männliche Form als neutrales Geschlecht verwendet, um die gesamte Bevölkerung zu bezeichnen.



BEE-SECURE.LU

BEE SECURE

Kofinanziert von der Europäischen Union

/sicher.digital/

LES ÉCRANS EN FAMILLE

GÉRER, ÉDUIQUER ET ACCOMPAGNER

Cette affiche donne une ligne de conduite aux parents qui peuvent l'adapter en fonction des besoins et de la maturité de leur enfant.

AVANT 3 ANS PRIVILÉGIER LES ACTIVITÉS SENSORIELLES ET LES INTERACTIONS



Éviter de l'exposer aux écrans



Privilégier les jouets traditionnels



Ne pas allumer la télévision en arrière-plan



Mettre les smartphones de côté lors des interactions



Rester près de lui pendant les appels vidéo (limiter la durée)

3-6 ANS CHOISIR UN CONTENU ADAPTÉ À L'ÂGE ET ACCOMPAGNER L'ENFANT



Ne pas mettre d'appareil personnel à sa disposition (console, tablette, smartphone)



Superviser l'utilisation des écrans et la limiter aux espaces communs



Limitier l'accès à des contenus non interactifs



Fixer des limites claires (p. ex. un épisode, ± 30 min)



Le prévenir 5 min avant d'éteindre l'écran

6-9 ANS ENCADRER L'USAGE DES OUTILS NUMÉRIQUES



Autoriser les jeux vidéo en famille ou entre amis dans les espaces communs



Ne pas mettre d'appareil personnel à sa disposition



Configurer l'accès aux contenus et limiter la durée d'utilisation des appareils



éviter le journal télévisé pour adultes



Adapter les limites et fixer des règles pour toute la famille

9-12 ANS PRÉPARER SON ENFANT À L'USAGE D'INTERNET



Encadrer l'utilisation des écrans dans les espaces communs



Ne pas mettre de smartphone à sa disposition



Introduire les 6 bonnes pratiques numériques



Éteindre le Wi-Fi la nuit et éviter les écrans 1h avant le coucher



éviter les réseaux sociaux



12-15 ANS LAISSER L'ADOLESCENT ASSUMER PLUS DE RESPONSABILITÉS



Le sensibiliser aux risques auxquels il peut être confronté sur Internet



L'autoriser à avoir son premier smartphone



Éteindre le Wi-Fi la nuit et éviter les écrans 1h avant le coucher



éviter les réseaux sociaux



Discuter des applications et des tendances

À PARTIR DE 15 ANS FAVORISER L'AUTONOMIE DE L'ADOLESCENT



Encadrer ses premiers pas sur les réseaux sociaux : rappeler les 6 bonnes pratiques



Rester vigilant, mais respecter sa vie privée
Rester vigilant, mais respecter sa vie privée



Se renseigner sur ses activités en ligne



Le sensibiliser aux arnaques en ligne



Stimuler son esprit critique

POUR TOUS LES ÂGES

- Réserver des moments pour les activités en famille et en plein air
- Discuter des contenus que l'enfant a visionnés
- Rester à l'écoute et être disponible
- Se reporter aux recommandations d'âge pour les jeux vidéo et les films
- Adapter les limites en fonction des besoins

LES 6 BONNES PRATIQUES NUMÉRIQUES

- Je protège mes informations personnelles.
- Je ne rencontre pas dans la vraie vie une personne que je connais uniquement d'Internet.
- Je réfléchis avant d'accepter quelque chose en ligne.
- Je ne crois pas tout sur Internet.
- Si un contenu en ligne me met mal à l'aise, j'en parle à un adulte.
- J'adopte un comportement respectueux et courtois à l'égard des autres personnes.

Afin d'alléger la lecture de la présente affiche, la forme masculine a été employée comme genre neutre pour désigner toute la population.



BEE-SECURE.LU

BEE SECURE

Cofinancé par l'Union européenne

/sécher.digital/



SCHOULSAACHEN / AFFAIRES SCOLAIRES

Gëff dengen ale Schoulsaachen
een zweet Liewen!

*Donne une seconde vie à
tes anciennes affaires scolaires !*



Dës Aktioun leeft an all eise Ressourcenzenteren bis
den 30. September 2026.

*Cette action a lieu dans tous nos centres de ressources
jusqu'au 30 septembre 2026.*

GUIDES POUR PARENTS

Afin de mieux accompagner les familles dans le monde numérique



LES ÉCRANS EN FAMILLE

- Comprendre l'impact des écrans sur le développement, la santé et le bien-être des enfants
- Découvrir comment accompagner son enfant vers un usage équilibré des écrans

Disponibles en téléchargement sur

BEE-SECURE.LU/PUBLICATIONS



Version imprimée gratuite sur demande via le
formulaire de contact (bee-secure.lu/contact).

Pour recevoir votre exemplaire, merci d'indiquer le titre
du guide, la langue souhaitée, le nombre d'exemplaires
ainsi que votre adresse postale.



PARLER D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AVEC SON ENFANT

- Comprendre le fonctionnement de l'IA
- Découvrir comment parler de l'IA avec son enfant grâce à des explications adaptées à son âge
- Adopter de bonnes habitudes d'utilisation de l'IA

IA = intelligence artificielle

Service
de médiation
scolaire



Parents, jeunes, enseignants

Garantir le respect des droits de l'enfant à l'école et hors de l'école !

Vous rencontrez des **problèmes de communication**
avec l'école, le lycée ou un service de l'Éducation
nationale ? Vous avez le sentiment de **ne pas arriver**
à les régler tout seuls ?

Le **Service de médiation scolaire** est là pour vous
soutenir, en particulier dans ces 3 domaines : **l'abandon**
scolaire, **l'inclusion** et **l'intégration**.

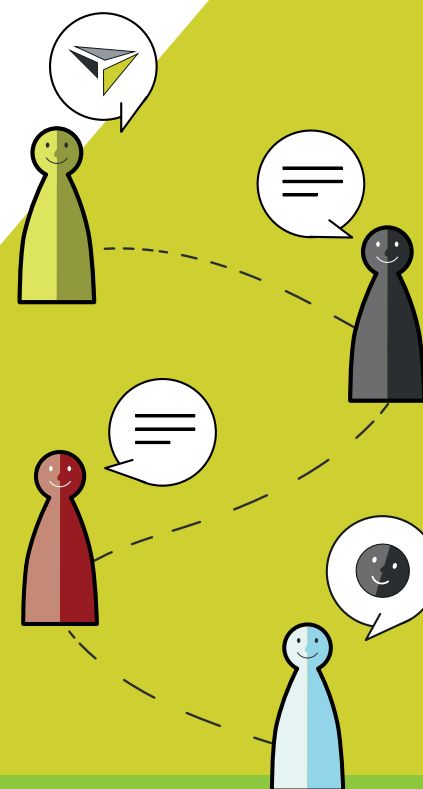
Ee Service fir Iech

Service de médiation scolaire

Tél.: (+352) 247 – 65280

contact@mediationscolaire.lu

mediationscolaire.lu



Ombudsman
Okaju
fir Kanner a Jugendlecher

Les mêmes droits pour chaque enfant et adolescent !

L'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher est là pour faire
respecter les droits des enfants et des jeunes. Ces droits
incluent p.ex. le droit d'être écouté et entendu, respecté,
protégé et de grandir dans un environnement sûr.

Si vous êtes enfant ou adolescent.e, parent, enseignant.e
ou autre intervenant.e, représentant.e des parents d'élèves
et que vous avez des questions ou des préoccupations
concernant la violation de ces droits, l'OKAJU vous écoute.



Mir si fir dech do!

Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher

Défenseur des droits de l'enfant

📍 65, route d'Arlon - L-1140 Luxembourg

✉ contact@okaju.lu ☎ 28 37 36 35

🌐 www.okaju.lu - www.kannerrechter.lu

Kannerrechter respektéieren, an der Schoul an am Alldag!

Hutt dir **Problemer bei der Kommunikatioun** mat der Schoul, dem Lycée oder engem Service vum Ministère fir Educatioun? Hutt dir d'Gefill, dass dir si **net selwer léise** kënnt?

De **Service de médiation scolaire** ass do, fir iech ze hëllefen, besonnesch an 3 Fäll hëllefen, de **Schoul-Ofbroch**, d'**Inklusioun** an d'**Integratioun**.

Ee Service fir Iech

Service de médiation scolaire
Tél.: (+352) 247 – 65280
contact@mediationscolaire.lu
mediationscolaire.lu

Ombudsman
okaju
fir Kanner a Jugendlecher

Déi selwecht Rechter fir all Kand a Jugendlechen !

Den Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher setzt sech fir d'Rechter vu Kanner a Jugendlecher an. Dës Rechter enthalen zum Beispill d'Recht drop, ugehéiert a bedelegt, respektéiert a geschützt ze ginn, souwéi an engem sécheren Ëmfeld opzewuessen.

Dir sidd Kand oder Teenager.in, Elterendeel, Enseignant.e oder Intervenat.e bei Kanner, Elterevertrieder.in an dir hutt d'Gefill, datt esou e Recht net respektéiert gëtt?

Mir si fir dech do!

Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher
Défenseur des droits de l'enfant

📍 65, route d'Arlon - L-1140 Luxembourg
✉ contact@okaju.lu ☎ 28 37 36 35
🌐 www.okaju.lu - www.kannerrechter.lu

10.) Impressum

Pour cette édition du bulletin ont collaboré et écrit dans les rubriques respectives :

Bei dëser Editioun vum Buet hunn un de jeeweilege Rubricke matgeschafft a matgeschriwwen:



Nadine DEUERLING
Secrétariat communal

- Organisation scolaire avec les différentes rubriques
- Chèque service accueil (CSA)
- Domaine de l'enfance et de la jeunesse - Crèche "A Butzen"
- Musekschoul
- Ligue Médico-Sociale
- Bicherbus
- Photos de classe



Joé WOLFF
Secrétaire communal

- Domaine de l'enfance et de la jeunesse – Sport-Krees Atert
- Musekschoul



Président du comité d'école
(Jeff Ittenbach)

- Mot du président du comité d'école

Le personnel de l'école C1 – C4

- Organisation scolaire avec les différentes rubriques
- Diverses impressions des activités scolaires
- Bibliothèque



La direction de la Maison Relais « Toeresgäertchen » (Simone Tobes)

- Maison relais



- Domaine de l'enfance et de la jeunesse – Crèche « A Butzen »



- Domaine de l'enfance et de la jeunesse – Sport-Krees Atert



- Musekschoul



Autisme Luxembourg asbl
Atelier Imprimerie

- Mise en page
- Impression



Michèle SCHEITLER et
Administration communale de Saeul

- Diverses photos



Gemeng Söll

